SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2024

Société Tunisienne de Banque
Société Anonyme au capital de 776.875.000 Dinars
Siège Social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis
RCB 182331996
Tél : 70.140.000
Adresse télégraphique : SOTUBANK
Code : Peterson 4th Edition Acmé
Télex : N° 14135 – 14815 – 15376 – 15377
Adresse SWIFT : STBK TN TT
Sites Web :
Commercial : www.stb.com.tn

Commerce électronique : ecom.stb.com.tn
Banque en ligne : stbnet.stb.com.tn
Facebook : STB BANK-page autorisée

SOMMAIRE

ORGANES DE GOUVERNANCE **2**
PROFIL STB **8**
RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024 ..... **9**
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL **27**
ECONOMIE TUNISIENNE **29**
SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2024 ..... **31**
CONTRÔLE INTERNE **44**
GESTION DES RISQUES **50**
DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION **53**
Développement Commercial 53
Communication et sponsorisation 53
Système D'information 55
Capital humain 57
RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE – RSE - **59**
L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL IFRS **62**
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT **63**
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB **65**
PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE LA STB 66
APERÇU SUR L'EVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB 69
PRESENTATION DES PRINCIPALES SOCIETES APPARTENANT AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION 72

ORGANES DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Atef MAJDOUB

Président du Conseil

Membre représentant l'Etat

Mme Moufida ALOUI

Membre représentant l'Etat

Mme Raoudha BEJAOUI

Membre représentant l'Etat

Mr Ezzeddine CHERIF

Membre représentant l'Etat

Mr Salah BEN HAMAD (1)

Membre représentant l'Etat

Mr Hassene FEKI

Représentant la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance

Mr Lassaad ZARROUK

Représentant MAE

Mr Mohamed Lassaad MZAH (2)

Représentant les Privés

Mr Mohamed Salah HMAIDI (3)

Représentant les actionnaires Minoritaires

Mme Rym OUESLATI

Membre indépendant

Mr Mohamed Jilani BEJI

Membre indépendant

Mr Faycel STAMBOULI (4)

Contrôleur d'Etat

(1) : Nomination de M. Salah BEN HAMAD (Lettres Ministère des Finances du 30 avril 2024 - AGO du 07 juin 2024)
(2) : Nomination de M. Mohamed Lassaad MZAH (AGO du 07 juin 2024)
(3) : Nomination de M. Mohamed Salah HMAIDI (AG Elective du 29 mars 2024 - AGO du 07 juin 2024
(4) : Nomination de M. Faycel STAMBOULI en remplacement de M. Mohamed SOUSSI (Lettre CCE du 12 juin 2024)

LES COMITES

Le Comité d'Audit

La mission fondamentale de ce comité consiste à veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne ainsi que d'assurer le suivi et la supervision de ses activités.

Le Comité des Risques

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité de Nomination et de Rémunération

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de nomination et de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque.

Le Comité Stratégique et de Gouvernance des Filiales et Participations

Il participe à la conception de la stratégie de la banque, assure le suivi de sa mise en œuvre, examine l'implémentation des projets et programmes stratégiques de la banque et donne des avis au Conseil d'administration sur la gouvernance et la restructuration des filiales et participations.

Comité Supérieur de Résolution

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions de règlement transactionnel et statuer sur les propositions de radiation et de cession à la STRC des créances remplissant les conditions règlementaires à soumettre au Conseil d'administration pour approbation.

DIRECTION GENERALE

- **M. Rachid BATITA (*)**

  Directeur Général

- **M. Nabil FRINI**

  Secrétaire Général

(*) : Assure conjointement la fonction de Directeur Général Adjoint

CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES (*)

GROUPEMENT DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE « EXACOM AUDIT » & BUREAU MOHAMED AMINE CHARFEDDINE « AMC CONSULTING »

Représenté par **M. ABDERRAZEK SOUEI**

- Cabinet « EXACOM » représenté par **M. ABDRRAZEK SOUEI**
- Cabinet «AMC CONSULTING » représenté par **M. MOHAMED AMINE CHARFEDDINE**

GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT « GEM »

Représenté par **M. ABDERRAZEK GABSI**

Missions

Les Co-Commissaires Aux Comptes (CAC) ont pour mission principale de certifier les comptes annuels de la banque en réalisant un audit légal selon les normes internationales applicables en Tunisie. Ils sont indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie.

L'objectif de cette mission est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant l'opinion des Co-Commissaires Aux Comptes (CAC).

(*) Les Co-commissaires aux comptes ont été nommés lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2023 et ce Conformément à la douzième résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2023 portant sur le report de la désignation des commissaires aux comptes pour la période 2023-2025.

PROFIL DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

PROFIL STB

Née au lendemain de l'indépendance, la Société Tunisienne de de Banque (STB), première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958. Elle s'est affirmée, durant des décennies d'existence, dans son rôle d'instrument privilégié de la politique financière du pays et de précurseur dans la mobilisation de l'épargne nationale. Elle a réussi à préserver sa position de Leader sur le marché de Corporate parallèlement à l'amélioration de ses parts de marché sur le segment des PME et particuliers.

Pleinement ancrée dans le processus du développement du pays, la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement.

Les actions menées lui ont permis de raffermir sa position au niveau national mais également à l'international en nouant des relations solides avec un large réseau de correspondants étrangers de premier ordre couvrant tous les continents. Ceci s'est suivi par un développement appréciable et continu de ses principaux indicateurs de croissance.

La STB, banque universelle, offre une gamme complète de produits et services à tout type de clientèle Particuliers, Tunisiens Résidents à l'Étranger, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Groupes et Grandes Entreprises.

Par ailleurs, la STB s'est dotée au fil des années d'un groupe présentant une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales opérant dans tous les secteurs de l'économie.

Toujours orientée vers l'innovation et en réponse aux nouvelles données du marché et des technologies, la STB s'est orientée vers la mise en œuvre d'une panoplie de produits digitaux en adéquation avec les besoins des clients.

Aussi, force est de préciser que la Banque a, depuis ses débuts, opté pour une démarche privilégiant une meilleure proximité avec la clientèle et une présence dans l'ensemble du territoire tunisien. Avec un réseau dense (près de 150 agences et succursales), la STB met son expertise au profit de sa clientèle de plus en plus exigeante.

En matière de développement durable, la STB cherche à se positionner parmi les leaders, en formalisant une stratégie RSE et des politiques ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) afin de réaliser ses ambitions en tant qu'acteur responsable.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

I. ORGANE D'ADMINISTRATION

I. ORGANE D'ADMINISTRATION

Mode de Gouvernance

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juin 2015, la STB a supprimé le poste de Président Directeur Général et a opté pour la séparation de la fonction de Président du Conseil d'Administration et la fonction du Directeur Général. Actuellement, elle est gérée par un Directeur Général, Monsieur Rachid BATITA et la Présidence du Conseil est assurée par Monsieur Atef MAJDOUB.

Il est interdit au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint d'être membres au Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres dont le Président. Ce nombre est adapté à la nature, à la complexité, à la diversité, au volume d'activité ainsi qu'aux risques auxquels la banque est exposée et est réparti comme suit :

- Six administrateurs représentant l'Etat et les entreprises publiques,
- Deux membres indépendants présidant le Comité d'Audit et le Comité des Risques,
- Deux administrateurs représentant le secteur privé, choisis par référence au registre des actionnaires, et selon leurs profils et leurs disponibilités.
- Un administrateur représentant les petits actionnaires qui est désigné par l'AGO à la suite d'un appel à candidatures.

Qualification & parcours professionnel des membres du Conseil d'Administration

Mr Atef MAJDOUB Président du Conseil d'Administration	▪ Directeur Général Unité de suivi des concessions au sein de la Présidence du Gouvernement ▪ Directeur Commission Supérieure des Marchés Publics au sein du Premier Ministère ▪ Président de la Commission Départementale de Contrôle des Marchés Publics-Présidence du Gouvernement ▪ Président de l'Instance Générale des PPP au sein de la Présidence du Gouvernement ▪ Administrateur auprès de : o La Banque Tuniso-Emarati (BTE) o La Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes (RNTA) ▪ Membre du conseil d'établissement - Cité Nationale Sportive ▪ Membre de la Commission Nationale des Approbations (CNAPP) - Ministère de l'Economie et du Plan ▪ Membre de l'autorité spécialisée chargée de l'examen des problématiques relatives aux projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables au ministère de l'Energie ▪ Membre de l'Association Mondiale des Unités et des Professionnels des PPP - WAPPP (World Association of PPPs)
Mme Moufida ALOUI	▪ Directeur des affaires administratives et financières - Ministère des Technologies de Communication ▪ Contrôleur général des services publics - Premier ministère ▪ Membre de la Commission Nationale d'Investigation des Dossiers de Corruption et de Malversation ▪ Chef de section des enquêtes, missions spéciales et consultations - Présidence du Gouvernement ▪ Administrateur auprès de : o La Poste Tunisienne o La SOTUGAT o L'ONAS
Mme Raoudha BEJAOUI	▪ Maître Assistante en Banque & Finance à l'ISCAE ▪ Administrateur représentant les actionnaires minoritaires à la BNA - Présidente du Comité d'orientation stratégique - Membre du Comité des Risques & du Comité de recouvrement transactionnel ▪ Conseiller en accès au financement aux PME (Frankfurt School of Finance & Management) ▪ Experte en développement des compétences (Internationale Projekt Consult GmbH) ▪ Experte chaine de valeur (Réseau Entreprendre Tunisie) ▪ Experte technique en entrepreneuriat (Banque Africaine de Développement)
Mr Ezzeddine CHERIF	▪ Consultant dans les projets de système d'information ▪ Directeur Général de la société Tunisie Informatique Services ▪ Administrateur auprès de la BNA et certaines de ses filiales ▪ Administrateur représentant la BNA auprès de la société gérante du complexe commercial - TUNIS CENTRE ▪ Administrateur représentant la BNA auprès de la société de distribution des produits agro-alimentaires « MAGASIN GENERAL »

Mr Salah BEN HAMAD (1)	▪ Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis, Université de Tunis El Manar (2021 à ce jour) ▪ Directeur à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales (IHEC), Université de Sfax (2017-2020) ▪ Maître de conférences habilité à l'IHEC Sfax (2015-2017) ▪ Directeur au Laboratoire MODEOR (Modélisation et Optimisation dans les Organisations) (2014-2020) ▪ Membre à la Commission sectorielle parcours-universitaires en Sciences de Gestion (2014 à ce jour) ▪ Membre à l'Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation (2016 à ce jour) ▪ Membre de la Commission sectorielle parcours-universitaires en Sciences de Gestion : Conseiller académique gestion parcours universitaires (2014 à ce jour)
Mr Hassene FEKI	▪ Directeur Général de la STAR
Mr Lassâad ZARROUK	▪ Directeur Général de la MAE Assurances ▪ Président de l'Union Générale Arabe d'Assurance – GAIF ▪ Président Directeur Général de la STAR - Assurances ▪ Président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA)
Mr Mohamed Lassaad MZAH (2)	▪ Directeur Financier au sein du Groupe SFBT ▪ Directeur Général de la SPDIT ▪ Président du Conseil de la SOSTEM (après avoir été PDG de la société de 2013 à 2024) ▪ Président du Conseil de la Société Nouvelle de Boissons : filiale du Groupe SFBT ▪ Administrateur au sein de : o Plusieurs sociétés du Groupe SFBT o Hôtel EL MANAR o Attijari Leasing (Président du Comité d'Audit)
Mr Mohamed Salah HMAIDI (3)	▪ Consultant indépendant en affaires légales relatives aux sociétés commerciales, introduction en Bourse, Fonds Communs et Régularisation de marchés financiers ▪ Senior Advisor (in-house) – RSM Ahmed Mansour & associates Firm (nov 2010-juin 2011) ▪ In-house Consultant Groupe JOUINI (oct. 2009-juin 2010) ▪ Directeur de la Conformité au sein de la Sté Saoudienne de Services Financiers (juin 2007-mai 2009) ▪ Consultant Freelance à Ryad (mars 2006-mai 2007) ▪ Président Directeur Général de la Caisse Nationale de la Retraite et de Prévoyance Sociale "CNRPS" et simultanément PDG-SIT, ▪ Administrateur auprès de : o TUNISAIR o SPROLS
M^{me} Rym OUESLATI	▪ Diplômée d'expertise comptable de l'État Français ▪ Docteur en Sciences de Gestion ▪ Enseignante (l'Université Tunis Dauphine/ ISG de Tunis/ ESSEC Tunis) ▪ Responsable pédagogique des formations au profit des professionnels dans les domaines de la banque, l'assurance, la gouvernance, etc. (ACCA, IFRS, IFRS-Assurance, formation des administrateurs, etc.) ▪ Responsable de missions d'audit et de reporting IFRS (UBCI, BTK, Attijari Bank, etc.)

Mr. Mohamed Jilani BEJI	▪ Adjoint au Directeur Général - Direction Générale Stabilité Financière et Prévention des Risques - Banque Centrale de Tunisie ▪ Administrateur auprès de : o L'Office National de l'Huile ONH o Le Registre National des Entreprises RNE

(1) : Nomination de M. Salah BEN HAMAD (Lettre ministère des Finances du 30 avril 2024 - AGO du 07 juin 2024)
(2) : Nomination de M. Mohamed Lassaad MZAH (AGO du 07 juin 2024)
(3) : Nomination de M. Mohamed Salah HMAIDI (AG Elective du 29 mars 2024 - AGO du 07 juin 2024)

Désignation des membres du Conseil d'Administration

La sélection des administrateurs représentant les participants publics et les mandataires spéciaux est assurée par le Ministère de tutelle sur la base de critères combinés tenant compte à la fois de leurs compétences académiques et professionnelles et de leur expérience réussie en rapport avec les aptitudes et la complémentarité requises.

La sélection des membres représentant les privés se fait généralement sur la base du registre des actionnaires, selon leurs profils et leurs disponibilités.
La sélection des membres indépendants et du membre représentant les petits actionnaires se fait suivant un appel à candidatures et sur la base de termes de références comportant divers critères y compris les connaissances de l'activité bancaire, la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques et ayant trait notamment, à la qualification et à l'honorabilité.

Renouvellement des mandats

Les mandats des membres indépendants, du membre représentant les petits actionnaires ainsi que des administrateurs représentant les participants publics ne peuvent être renouvelés qu'une seule fois.

Les administrateurs représentant les participants publics auprès du Conseil d'Administration, ne peuvent pas être nommés membres du Conseil d'Administration d'une autre entité à participation publique.

Formation des membres du Conseil d'Administration

La Banque veille à assurer aux membres du Conseil d'Administration des formations spécifiques ayant trait notamment, aux opérations bancaires et financières.

Des actions de formation en matière de blanchiment d'argent et de RSE ont été, aussi, réalisées.

Évaluation du Conseil et des membres du Conseil d'Administration

Un questionnaire d'autoévaluation a été élaboré et communiqué aux membres du Conseil d'Administration pour renseignement.

La banque vise la réalisation d'évaluations régulières du Conseil dans son ensemble et de chacun de ses membres.

Cas d'interdiction / Conflits d'intérêts

Sur la base des déclarations sur l'honneur, aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration n'est frappé par les interdictions prévues par l'article 60 de la loi 2016-48.

II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principales attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration :

- Veille à la mise en place d'un dispositif de gouvernance efficace, qui garantit l'efficacité des opérations, la protection des actifs et la maitrise des risques dans le cadre de la conformité aux lois et législations organisant leurs activités.
- Evalue le dispositif de gouvernance d'une façon périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque, notamment, en termes de taille de l'activité, de la complexité des opérations, de l'évolution des marchés et des exigences organisationnelles ;

- Approuve les lois cadre, les organigrammes, les conditions et modalités de recrutement et les conditions de nomination et de retrait des emplois fonctionnels ;
- Etablit les contrats programmes et leur suivi périodique ;
- Fixe d'une manière explicite des objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la banque ;
- S'assure que les moyens humains, financiers et logistiques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées ;
- Assure le suivi de l'exécution de la stratégie de la banque ;
- Assure le suivi de tous les changements importants affectant l'activité de la banque de manière à préserver les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la banque ;
- Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs modes de financement avant la fin de l'année précédant leur exécution ;
- Définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment, en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;
- Analyse en profondeur les questions techniques qui relèvent des attributions des comités ;
- Clôture les états financiers ;
- Elabore le rapport annuel de la banque ;
- Met en place des modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne et assurer leur mise en œuvre ;
- Met toutes les ressources financières, humaines et logistiques et les procédures capables de lui permettre de s'acquitter efficacement de sa mission ;
- S'assure que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Approuve les politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales et les conventions de réconciliation dont les montants sont fixés par les conseils d'administration visant le règlement des litiges conformément à la législation et à la règlementation en vigueur.

Et d'une manière générale, veille à ce que la banque jouit en permanence d'une bonne réputation permettant de préserver la confiance auprès du public.

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins six fois par an et en cas de nécessité, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.
Au cours de l'exercice 2024, le Conseil s'est réuni 10 fois.

Le 26 février 2024
Le 29 février 2024
Le 29 avril 2024
Le 10 mai 2024
Le 27 mai 2024
Le 24 juin 2024
Le 22 juillet 2024
Le 06 septembre 2024
Le 30 octobre 2024
Le 26 novembre 2024

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Les ordres du jour du Conseil d'Administration couvrent toutes les questions importantes.

Ils incluent obligatoirement en tant que points permanents de l'ordre du jour du Conseil d'Administration, via le rapport du Comité d'Audit, les résolutions prises pour remédier aux insuffisances citées dans la lettre de contrôle interne et les rapports des commissaires aux comptes et des structures de contrôle externes.

Les résolutions prises dans ce sens, sont suivies par la Direction de l'Audit Interne et soumises périodiquement au Comité d'Audit. Le procès-verbal du Comité d'Audit retraçant le suivi de ces points, est soumis au Conseil d'Administration.

Ils comportent également, en tant que point permanent de l'ordre du jour, les rapports du Contrôleur d'Etat relatifs à la conformité de la banque aux procédures régissant les marchés et les recrutements et le rapport de l'organe chargé du contrôle de la conformité et le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, outre les aspects permanents inscrits à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a examiné certains autres points se rapportant notamment, à ce qui suit :

- Le Contrat Programme 2021-2025
- Les Plans Prévisionnels des Achats 2023-2024
- Le Financement public des associations

- La participation au capital de la Société Ville Médicale Kairouan
- La nomination d'un Directeur Général par Intérim
- La nomination d'un Directeur Général
- La feuille de route 2024-2026
- Le suivi du dossier TF Bank
- Le nouvel organigramme de la Société Tunisienne de Banque
- Le projet du budget 2025

Secrétariat du Conseil d'Administration

Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par un cadre de la banque, désigné par le Président du Conseil, qui assure la rédaction des procès-verbaux des réunions.

Les procès-verbaux sont signés par le Président du Conseil d'Administration, deux autres membres ainsi que par le secrétaire du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux dûment signés, sont consignés dans un registre spécial gardé au Secrétariat du Conseil d'Administration au siège social de la Banque.

III. COMITÉS ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit
(créé lors du CA du 12 décembre 2006)

La mission fondamentale du Comité d'Audit, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), est de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne, d'assurer le suivi et la supervision de ses activités et de veiller à collaborer étroitement avec le comité des Risques afin de garantir une meilleure complémentarité en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Aussi, le Comité d'Audit assure le suivi de l'activité de l'Organe de l'Audit Interne et si nécessaire, les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle.

Ce comité s'est réuni 08 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le responsable de l'Organe de l'Audit Interne.

Comité des Risques
(créé lors du CA du 11 décembre 2012)

Le Comité des Risques, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.
Ce comité s'est réuni 08 fois courant l'année 2024.
Le secrétariat est assuré par le chargé de la Direction Centrale des Risques Opérationnels et des Marchés et du Contrôle Permanent et le chargé de la Direction Centrale Surveillance Risque de Crédit.

Comité de Nomination et de Rémunération
(Créé lors du CA du 15 novembre 2011)

Ce comité, composé de 4 membres, a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de nomination et de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et longs termes de la Banque.
Ce comité s'est réuni 05 fois courant l'année 2024.
Le secrétariat est assuré par le chef du Pôle Support et Moyens.

Comité Stratégique et de Gouvernance des Filiales et Participations
(Crée conformément aux décisions des Conseils d'Administration de la STB du 11 septembre 2015, du 02 octobre 2018 et du 24 juin 2024)

Ce comité, composé de 4 membres du Conseil dont un président, a pour rôle de participer à la conception de la stratégie de la Banque, assurer le suivi de sa mise en œuvre, examiner l'implémentation des projets et programmes stratégiques de la Banque, et donner des avis au Conseil d'Administration sur la gouvernance et la restructuration des filiales et participations.

Il assiste également, le Conseil d'Administration de la Banque dans le suivi de l'application de la réglementation et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, du respect des politiques, ainsi que dans la surveillance de l'activité des filiales en alignement avec les orientations stratégiques de la banque, tout en consolidant la solidité du groupe STB.

Ce comité s'est réuni 02 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat est assuré par le responsable de la Direction Stratégie et Pilotage.

Comité Supérieur de Résolution
(créé lors du CA du 21 novembre 2018)

Ce comité se compose de 03 membres du Conseil d'Administration dont un indépendant, du Directeur Général et/ou le Directeur Général Adjoint, du Chef de Pôle Risques Crédit et Résolution, du Chef de Pôle Commercial et Réseau, du Directeur Central de Résolution, du Directeur Central Surveillance Risque Crédit et de tout responsable dont la présence peut être jugée utile.

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions de règlement transactionnel dans le cadre de la loi 2018-36 du 6 juin 2018 à soumettre au Conseil d'Administration pour décision et d'examiner et statuer sur les propositions de radiation et de cession à la STRC des créances remplissant les conditions réglementaires à soumettre au Conseil d'Administration pour approbation.

Ce comité s'est réuni 02 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat est assuré par le chef du Pôle Risques Crédit et Résolution.

IV. OBLIGATIONS, ENGAGEMENTS ET MISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux principes de bonne gouvernance, les membres du Conseil d'administration s'engagent à respecter les orientations définies dans la charte de l'administrateur de la Banque, qu'ils ont signée. Cette charte encadre, entre autres, leurs obligations, leurs engagements ainsi que leurs missions.

À ce titre, les administrateurs participent activement à la surveillance de l'Organe de Direction, en portant un regard critique sur les décisions relatives à la gestion de la Banque, notamment en ce qui concerne la rentabilité et la solidité financière. Ils veillent également à ce que les actions de l'Organe de Direction soient conformes à la stratégie et aux politiques approuvées, y compris en matière de gestion des risques.

Les administrateurs contribuent, par ailleurs, à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés. Ils peuvent formuler toute recommandation susceptible d'améliorer le fonctionnement du Conseil et signaler tout dysfonctionnement ou anomalie susceptible d'en entraver l'efficacité.

Dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs ont la possibilité de rencontrer les principaux cadres dirigeants de la Banque et d'accéder à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Toutefois, chaque administrateur est tenu :

- De ne pas s'immiscer dans les actes de gestion ni dans les affaires courantes de la Banque ;
- De préserver la confidentialité des informations auxquelles il a accès et de ne pas les utiliser à des fins autres que professionnelles.

De manière générale, chaque administrateur agit avec la diligence d'un entrepreneur avisé et la loyauté d'un mandataire, dans l'intérêt supérieur de la Banque.

V. ORGANISATION DE LA BANQUE

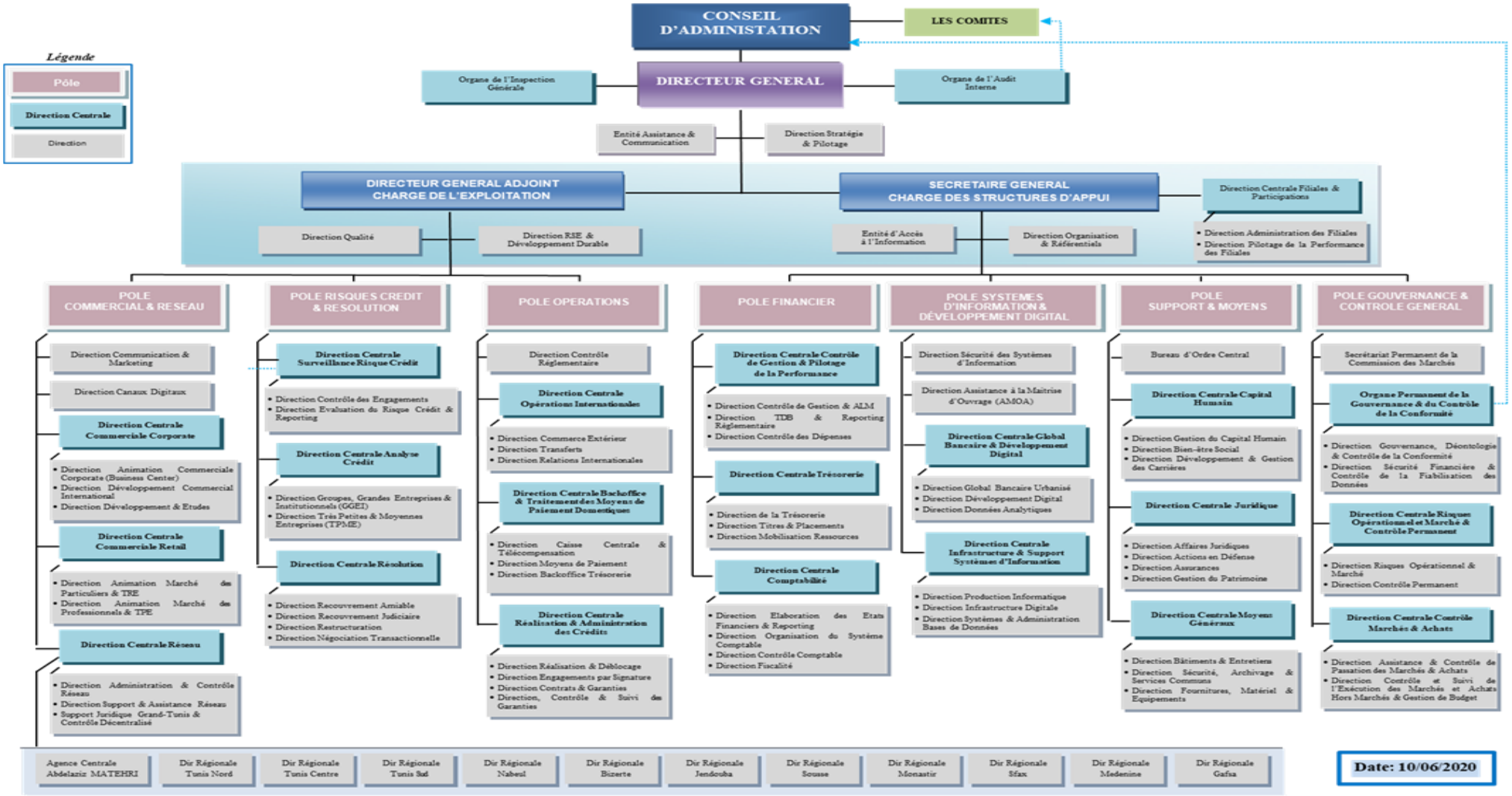

Lignes de métiers

La STB est une banque universelle qui traite l'ensemble des opérations bancaires dont notamment :

- La réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes ses formes ;
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiement ;
- Les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises ;
- L'activité à l'international ;
- Les activités de marché.

Filiales du Groupe STB

Le groupe STB est formé par la société mère et ses 12 filiales qui opèrent dans les secteurs financier, touristique, immobilier et des services et se détaille comme suit :

Secteur Financier

- STB Finance
- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances STRC
- STB INVEST
- STB SICAR
- STB MANAGER

Secteur Touristique

- ED-DKHILA
- ACTIVHOTELS

Secteur Immobilier (Bâtiment)

- IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Secteur des Services

- LA GENERALE VENTE
- STB MOYENS GENERAUX
- STB SECURITE & GARDIENNAGE
- SOCIETE MAGASINS GENERAUX & ENTREPOT REEL DE TUNISIE

Structure de l'actionnariat (Arrêté au 31 décembre 2024)

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins, libérées des versements exigibles, peuvent assister à l'Assemblée Générale ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins, avant la réunion à la Société STB FINANCE, Filiale de la Banque, sise rue Hédi Karray – 1004 Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

TND en milliers

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	153 808 252	769 041	98,99%
Personnes Morales	142 059 709	710 299	91,43%
Personnes Morales Publiques	129 597 778	647 989	83,41%
Personnes Morales Privées	12 461 931	62 310	8,02%
Personnes Physiques	11 748 543	58 743	7,56%
Actionnaires Etrangers	1 566 748	7 834	1,01%
Personnes Morales	1 454 215	7 271	0,94%
Personnes Physiques	112 533	563	0,07%
Total	155 375 000	776 875	100%

VI. CODES, POLITIQUES, CHARTES ET MANUELS

L'année 2024 a été marquée par le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle interne au niveau de la STB, à travers l'élaboration et la mise à jour des politiques, des chartes, des codes, et des manuels de procédures internes qui régissent l'activité de la banque conformément à la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 ayant pour objet le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

Code de gouvernance :

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code de gouvernance approuvé par le Conseil d'Administration et dûment signé par l'ensemble de ses membres. Ce code vise à définir, en conformité avec le statut de la banque et la législation en vigueur :

- Le mode de gouvernance,
- Les principes, les politiques et les pratiques de gouvernance,

- Les organes de gouvernance, leurs attributions, leurs compositions et les règles de leur fonctionnement,
- Les dispositifs destinés à assurer l'indépendance des fonctions de contrôle,

Code déontologique

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code déontologique qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle.
Ce code vise à :

- Déterminer les comportements et pratiques attendus des collaborateurs de la banque, ainsi que les comportements et pratiques incompatibles avec les valeurs de la Banque ;
- Établir des normes éthiques, des règles de base et des principes d'éthique professionnelle.

Chaque employé travaillant dans la Société Tunisienne de Banque est tenu, notamment d'appliquer ce code et d'adhérer également, à ce qui y est énoncé. Il s'engage aussi à mettre en œuvre toutes les modifications qui lui seront apportées.
La Direction des Ressources Humaines œuvre à la lecture de ce code par tous les collaborateurs qui sont appelés à le respecter.

Politique de prévention et de lutte contre la corruption

La Société Tunisienne de Banque conduit ses activités avec éthique et en conformité avec les lois applicables, incluant la lutte contre la corruption.
Elle s'engage par conséquent, à lutter contre ce fléau dans ses opérations, de manière à réduire les incitations à cet égard, les gains à en tirer, et les risques qui y sont associés.
La présente politique a pour objet de :

- Fournir une définition pratique et un cadre conceptuel pour la compréhension des diverses formes et types de corruption ;
- Préciser dans quelles conditions et comment la corruption peut se produire dans les opérations de la Banque, et les modalités de leur prévention ;
- Définir les principes de base de la politique de la banque en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Politique de gestion des Conflits d'intérêts

La banque a défini une politique de gestion des conflits d'intérêts qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle. Cette dernière a été approuvée par le Conseil d'Administration de banque.
Cette politique repose sur :

- L'identification des situations qui donnent lieu ou qui sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts pouvant porter préjudice aux intérêts de la banque ou des parties prenantes ;
- La mise en place de procédures et de mesures en vue de prévenir et de gérer ces conflits d'intérêts ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle et de sanctions efficace ;
- La tenue et la mise à jour d'un registre consignant les services et les activités pour lesquels un conflit d'intérêts s'est produit.

Elle inclut, également, ce qui suit :

- L'engagement des membres de l'organe d'administration de ne pas prendre part aux débats portant sur des questions qui peuvent engendrer une situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de l'établissement et de s'abstenir de voter sur lesdites questions ;
- Les procédures qui régissent de façon adéquate les transactions avec des parties liées au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 ;
- Les modalités selon lesquelles, l'organe d'administration traite les cas de non-respect de cette politique.

Politique de Conformité

La banque a élaboré une politique de conformité qui fixe les principes de base que l'établissement doit respecter dans l'exercice de ses activités.

A travers cette politique, la Société Tunisienne de Banque s'engage à promouvoir une culture de conformité au sein de la banque qui s'inscrit dans une démarche de loyauté et de transparence en conformité aux standards nationaux et internationaux. À cet effet, cette politique vise notamment, à :

- Prévenir et gérer les risques de non-conformité ;
- Veiller au respect de la réglementation nationale et internationale et des règles de bonne conduite et de déontologie professionnelle ;

- Prévenir et lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Respecter les règles d'embargos et de sanctions internationales ;
- Prévenir et lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Prévenir les situations de conflits d'intérêts et de délits d'initié ;
- Veiller au respect de la vie privée et à la protection des données de son personnel, de ses clients et de ses partenaires, ainsi que toutes les parties prenantes avec lesquelles la banque est engagée.

Politique de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

La Société Tunisienne de Banque dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme approuvé par le Conseil d'Administration.

Cette politique établit les principes et les règles de prévention et de contrôle des risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et ce, au niveau de la Société Tunisienne de Banque et au niveau de ses filiales assujetties afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires en la matière et préserver au mieux l'intégrité et la transparence des opérations financières enregistrées.

Elle vise également, à établir une relation avec les clients et les correspondants bancaires sur la base de pratiques bancaires saines et transparentes conformément aux lois, réglementations et normes en vigueur.

Politique de Lancement d'Alerte

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique de lancement d'alerte qui traduit la détermination de la banque à promouvoir une culture de bonne gestion et de transparence dans l'exécution des opérations. Cette politique a été approuvée par la Conseil d'Administration.

Elle constitue, en effet, un élément principal de protection de l'intégrité de la banque et vise à améliorer sa transparence et à renforcer son système de lutte contre les pratiques nuisibles à sa réputation.

Elle doit être lue, en outre, collectivement avec le code de gouvernance, le code de déontologie professionnelle ainsi que la politique de prévention et de lutte contre la corruption et ne peut être considérée comme un substitut, mais plutôt un complément aux lois et règlements en vigueur.

La Société Tunisienne de Banque est tenue, ainsi, d'examiner, modifier et développer cette conduite afin de suivre le rythme des changements réglementaires et juridiques en vigueur.

La politique de lancement d'Alerte n'a pas vocation à se substituer à l'information de la hiérarchie ou aux procédures internes de remontée d'informations.

Politique d'Appétence pour le Risque

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique d'appétence pour le risque qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

La présente politique définit :

- Le niveau global et individuel d'appétence par type de risque que la banque est prête à assumer pour réaliser son plan d'activité ;
- La politique des fonds propres et de liquidité en adéquation avec le volume et la nature du risque et ce, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur.

La politique d'appétence pour le risque fait l'objet d'une diffusion auprès de tous les services concernés et faire partie de la culture du risque de l'établissement.

L'organe d'administration s'assure de sa mise en œuvre effective et de son respect.

Politique Genre et Diversité

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique Genre et Diversité qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle reconnaît, ainsi, que l'égalité genre et l'autonomisation des femmes ne sont pas uniquement des questions de droits humains, mais aussi une condition préalable à la réalisation d'objectifs de développement plus ambitieux et équitables et à une paix sociale durable.

Cette politique a pour objectif de favoriser la prise en compte des questions de genre et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'appui des actions entreprises par les parties prenantes de la banque pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique confirme, aussi, l'engagement de la banque à promouvoir la prise en compte des questions de genre, en interne vis-à-vis des collaborateurs et en externe, dans toutes ses relations avec les différentes parties prenantes.

Elle vise principalement, la contribution de la banque dans la réalisation du 5ème objectif de développement durable portant sur l'égalité hommes-femmes en amorçant le processus d'institutionnalisation qui a été initié par la signature globale du pacte mondial et par la signature des Women's Empowerment Principles WEPs.

Elle se veut, également, un outil d'intégration de l'égalité des genres au sein des structures de la banque, de ses programmes et de ses projets et ce de manière transversale.

A travers cette politique, la banque formalise son intention d'appuyer la participation des femmes dans la prise de décision, au niveau de ses structures et au niveau des projets et programmes qu'elle initie, traduisant sa volonté de participer à l'instauration de la justice économique et sociale.

Politique Environnementale, Sociale et Gouvernance (ESG)

La Société Tunisienne de Banque a défini une Politique Environnementale et Sociale en déclinaison de la politique globale RSE de la banque, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Cette politique décrit les principes à suivre pendant la préparation et la mise en œuvre des mesures menées par la Société Tunisienne de Banque pour évaluer les impacts Environnementaux et Sociétaux dans ses activités de financement.

Par la présente politique, la banque réaffirme sa volonté de s'engager dans les enjeux environnementaux et sociaux liés à son activité mais aussi, d'œuvrer pour la transparence au niveau de toutes ses activités afin de renforcer ainsi, la confiance du public et des parties prenantes dans sa démarche responsable pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.
Il s'agit d'un engagement formel de la STB à intégrer la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans ses activités commerciales et ses relations avec les parties prenantes.

Politique RSE

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique RSE dans l'optique d'une démarche structurée qui implique l'ensemble de ses entités et qui anime et guide les décisions à tous les niveaux en parfaite synergie avec les piliers de la stratégie.

A partir de 2021, la démarche RSE selon la norme internationale ISO26000 a été initiée dans le cadre d'un programme National pilote.
Elle fait ressortir 6 enjeux RSE adossés aux 4 axes stratégiques : économique, environnemental, social & sociétal et gouvernance, déclinés en un plan stratégique 2022-2026 en cohérence avec la stratégie globale de la Banque :

- Financement responsable
- Support durable au client
- Gouvernance et pratiques de l'éthique
- Employeur de marque
- Éco-Responsabilité
- Digitalisation, protection des données et cybercriminalité

De cette politique RSE découle entre autres, une politique environnementale et sociale conforme aux normes SFI (Banque Mondiale), un préalable au lancement du système de gestion des risques Environnementaux et Sociaux.

La Société Tunisienne de Banque a accordé, en ce sens, une attention particulière aux informations extra-financières et s'engage désormais, à publier annuellement un rapport extra-financier qui révèle l'évolution et les résultats de sa démarche ainsi que son implication et sa performance sur les volets social, sociétal, environnemental et de gouvernance et ce à travers des indicateurs de performance conformes à des normes de référence.

Charte de l'administrateur

La Banque a élaboré une charte de l'administrateur précisant le cadre d'exercice des responsabilités de chaque membre du conseil d'administration, dans les limites de son mandat.

Cette charte a pour vocation de clarifier les droits et les obligations des administrateurs, en conformité avec les principes et les bonnes pratiques de gouvernance en vigueur au sein de la Banque.

Elle est signée par l'ensemble des administrateurs, qui s'engagent ainsi à respecter et à appliquer les règles qu'elle énonce.

Charte des Comités

Tous les comités disposent d'une charte, prévoyant essentiellement, les principes de confidentialité et l'évitement des conflits l'intérêt.
Chaque charte fait l'objet d'une revue et d'une évaluation de sa pertinence au moins une fois par an. Le texte dûment modifié est soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Manuel de procédures des achats

La Société Tunisienne de Banque a procédé à la mise à jour du manuel de procédures des achats et son approbation par le Conseil d'Administration.
L'objet de ce manuel est de définir un cadre assurant l'intérêt économique de la Banque notamment, pour la satisfaction de ses besoins marqués par des évolutions technologiques et commerciales dans un environnement concurrentiel.
Ce manuel fixe les conditions de la préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement et la clôture des différents marchés et achats.
Il est également, un cadre juridique interne qui définit les procédures régissant les commandes de travaux, d'études, de fourniture de biens et services à la STB, en sa qualité d'acheteur, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande, l'égalité de traitement des candidats, et la transparence des procédures afin d'assurer leur performance et leur bonne gouvernance.
La préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement, la clôture et le contrôle de ces achats se fait conformément aux modalités et règles définies dans ce manuel qui vise, en effet, à assouplir les procédures de passation des commandes en les adaptant aux besoins et intérêts de la Banque, tout en préservant un contrôle efficace au niveau de toutes les phases du processus d'achat.

Manuel d'opération de gestion des risques sociaux & environnementaux

À la suite du partenariat signé entre le ministère des finances, la Banque Centrale de Tunisie et la KFW au nom du Gouvernement Allemand avec des banques et des sociétés de leasing tunisiennes pour promouvoir l'accès au financement pour les TPME, la Société Tunisienne de Banque a élaboré un manuel d'opération ayant pour objectif de définir un cadre de gestion pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets financés.
Ce manuel vise principalement, à fournir une norme minimale de diligence raisonnable pour soutenir une prise de décision éclairée et responsable en matière de risques.
En application de sa politique de développement durable, la STB a mis en place un système de gestion du risque social et environnemental dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Gérer les risques sociaux et environnementaux dans le cycle global du financement du projet ;
- Donner l'exemple d'une bonne pratique sociale et environnementale ;
- S'efforcer de conserver les ressources naturelles, de protéger l'environnement et de prendre en considération le niveau de vie des personnes affectées par ces opérations ;
- Inspirer et encourager les pratiques durables parmi toutes les parties prenantes, y compris les partenaires et les Co-investisseurs et filiales financières du groupe STB afin d'améliorer le développement, la mise en œuvre, le suivi et la conclusion des projets.

VII. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La Société Tunisienne de Banque accorde une grande importance à la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, ainsi qu'au respect des obligations règlementaires nationales et des standards internationaux.

L'Organe Permanent de Gouvernance et de Contrôle de la Conformité est chargé de mettre en place et de superviser l'ensemble du dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en étroite collaboration avec les départements concernés de la banque.

Une plateforme digitale « Compliance » a été mise à la disposition de tout le personnel de la banque comportant l'ensemble des textes réglementaires ainsi que le manuel de procédures régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

VIII. COMMUNICATION DE L'INFORMATION

La Banque assure une communication en temps opportun, d'informations fiables et pertinentes sur les aspects significatifs de son activité afin d'offrir une image complète, objective et actualisée sur l'établissement.

Au public

Publication annuelle d'un rapport détaillé, destiné au public, sur les activités du Conseil, comportant, principalement, les éléments suivants :

- Le code de gouvernance et les détails de sa mise en œuvre, le code de déontologie interne et les chartes des comités de l'établissement,
- La composition nominative du conseil, les règles de son fonctionnement, le parcours professionnel de ses membres, leurs qualités de représentation et leurs mandats et une synthèse des travaux des comités,
- L'organisation de l'établissement, ses lignes de métier et la structure de ses filiales,
- La fréquence des réunions du conseil et des comités, incluant le nombre des membres ayant participé à chaque réunion,
- Un exposé du conseil sur l'adéquation du dispositif de contrôle interne et de ses moyens,
- Une description de la structure, du fonctionnement et des activités de la gestion des risques,
- Le profil de risques de l'établissement, la composition des fonds propres et leur adéquation par rapport au profil de risques,
- La politique de provisionnement pour la couverture des risques,
- La structure de l'actionnariat notamment, les principaux actionnaires, leur représentation au conseil et les droits de vote
- Des informations détaillées sur la rémunération des membres du conseil, de l'organe de direction et de l'encadrement supérieur,
- Les transactions significatives effectuées avec les parties liées en incluant les noms des parties liées, la nature des transactions, leur montant et une confirmation que ces opérations ont été effectuées.

A la Banque Centrale de la Tunisie

Les principaux documents adressés à la banque centrale se présentent comme suit :

- Le rapport spécial du commissaire aux comptes contenant une partie réservée aux conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle ;
- Toute nomination ou tout changement survenu au niveau des premiers responsables chargés de l'audit, de la gestion des risques et du contrôle de la conformité ;
- Toute désignation du Président, d'un membre du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, est notifiée dans un délai ne dépassant pas sept jours ;
- Un Curriculum Vitae détaillé de la personne nommée (Président, membre du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint) accompagné d'une lettre de motivation ;
- L'identité et le curriculum vitae du responsable d'audit interne chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des missions de contrôle périodique ;
- Une copie des rapports annuels détaillés sur les activités du comité d'audit et du comité des risques est communiquée 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- Un rapport portant sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré ainsi qu'un rapport portant sur la mesure et la surveillance des risques auxquels la banque et le groupe sont communiquées au plus tard, 4 mois à compter de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au ministère des Finances

Les documents communiqués au ministère des finances se détaillent comme suit :

- Les contrats programmes ;
- Les procès-verbaux des organes de gestion et de délibération ;
- Les rapports et les procès-verbaux des réunions des comités d'audit et de risque et des organes de contrôle de conformité émanant du Conseil d'Administration ;
- L'état d'avancement de l'exécution des contrats programmes ;
- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ainsi que les rapports de suivi de leurs exécutions ;
- Les états financiers, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports émanant des différentes structures de contrôle ;

- Les rapports de la Banque Centrale de Tunisie et ses recommandations ;
- Les rapports annuels d'activité ;
- Les indicateurs prévus par les normes prudentielles établis conformément à la règlementation en vigueur ;
- Les situations annuelles relatives à l'effectif des employés et de la masse salariale.

Les documents précités sont transmis au ministère des Finances pour le suivi, dans un délai ne dépassant pas dix jours à partir de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

À la Présidence du Gouvernement

Les documents communiqués à la Présidence du Gouvernement se détaillent comme suit :

- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ;
- Les rapports d'activité annuels ;
- Les états financiers ;
- Les rapports des commissaires aux comptes.

Les documents précités sont transmis à la Présidence du Gouvernement dans un délai de dix jours de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

Au ministère de l'Économie et de la Planification

Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement sont transmis au Ministère du Développement et de la Planification, dans un délai de dix jours de leur approbation par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, des séances d'information sont parfois, organisées au niveau de la BVMT par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier, le Directeur Général et le Chef de Pôle Financier. Elles sont destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

IX. DISPOSITIF D'INFORMATION

Le dispositif de diffusion de l'information comporte :

- Une communication en temps opportun d'informations fiables et pertinentes sur les aspects significatifs de l'activité de la banque ;
- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective et actualisée sur l'établissement ;
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable ;
- Des rapports trimestriels, fournissant une analyse financière de l'activité de la Banque sont soumis au Conseil d'Administration.

X. CONTRÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration exerce une surveillance effective sur la Direction Générale et ce, en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de l'établissement ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

La Direction Générale fait l'objet de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du respect des politiques approuvées, y compris la politique des risques par le Conseil d'administration.

XI. REMUNERATION ET NOMINATION

La nomination du Directeur Général se fait par le Conseil d'Administration.

La nomination des membres de l'organe de direction (Le Directeur Général Adjoint et le Secrétaire Général) et des responsables de l'encadrement supérieur et leur rémunération se fait par le Conseil d'Administration sur proposition de la direction générale et sur la base d'un rapport établi par le Comité de Nomination et de Rémunération.

La nomination des membres du Conseil et des comités se fait par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Rémunération des membres du Conseil

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant de quatre mille Dinars brut (4.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars bruts (2.000 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance et pour chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars net (2.000 dinars) pour chaque Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant net annuel n'excède pas 12.000 Dinars.

- Un montant de mille Dinars net (1.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance, pour chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit, et pour chaque président ou membre de l'un des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'une commission ne reçoivent qu'une seule allocation calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, dans la limite de 6 réunions annuelles.

Rémunération de l'organe de Direction

❑ **Le Directeur Général**

La rémunération du Directeur Général est servie conformément au procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mai 2016 régissant les éléments du salaire fixe et variable du Directeur Général.

❑ **Le Directeur Général Adjoint & Le Secrétaire Général**

La rémunération globale du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général est servie conformément aux procès-verbaux des Conseils d'Administration du 09 novembre 2016 et du 10 juin 2020.

XII. CONTROLE EN GENERAL ET FIABILITE DE L'INFORMATION FINANCIERE

- Les opérations et leur supervision sont encadrées par plusieurs notes de procédures et notes d'attribution, garantissant ainsi une organisation structurée des activités et des contrôles associés.
- La banque a mis en place une direction d'organisation du système comptable dans le but d'améliorer la fiabilité des informations financières. Certains schémas et procédures comptables sont en cours d'amélioration mais la fiabilité de l'information demeure tributaire de la qualité du Système d'Information.
- Le responsable de l'audit interne est désigné sur proposition du Directeur Général, assurant ainsi une gouvernance alignée sur les standards de contrôle interne.
- Les travaux du contrôle interne sont revus annuellement par le responsable de l'audit interne et par le comité d'audit, sur la base des informations recueillies et transmises à cet effet.
- La Direction Générale examine les rapports issus des différentes missions de contrôle, qu'il s'agisse du contrôle périodique (deuxième et troisième niveau), du contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations ou du respect des diligences liées à la surveillance des risques.
- Le rapport annuel sur les conditions de contrôle interne intègre, pour chaque catégorie de risques identifiée dans la circulaire n°2006-19, une synthèse des principales actions menées en matière de contrôle permanent, notamment sur la conformité, la validation des opérations et la supervision des risques, conformément à l'article 7 point a de ladite circulaire, ainsi que les enseignements qui en sont tirés.
- Ce rapport présente également un inventaire des enquêtes réalisées dans le cadre du contrôle périodique portant sur la conformité des opérations, l'évaluation du niveau de risque encouru, le respect des procédures, ainsi que l'efficacité et la pertinence des dispositifs de contrôle permanent. Les principales insuffisances constatées y sont recensées, accompagnées d'un suivi des mesures correctives mises en œuvre.
- Il inclut en outre une description des évolutions significatives apportées aux dispositifs de contrôle permanent et périodique, en lien avec les mutations de l'activité et des risques associés (risques de crédit, de marché, de liquidité et de règlement).
- Enfin, le rapport détaille les conditions de mise en œuvre des procédures de contrôle applicables aux nouvelles activités, pour chacune des catégories de risques précitées.

XIII. OBLIGATIONS D'EVITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- La politique de gestion des conflits d'intérêts telle que mise à jour par la Direction Gouvernance, Déontologie et Contrôle de la Conformité a détaillé les obligations suivantes :
- L'adoption d'une politique de gestion efficace des conflits d'intérêt ;
- Le devoir de tout membre du conseil d'éviter les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;

- L'interdiction à l'intéressé de participer au vote concernant l'approbation des conventions conclues avec la banque et les personnes ayant des liens avec elle. Les actions de l'intéressé ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité ;
- Respect par le président du conseil d'administration de l'obligation de soumettre les conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation sur la base d'un rapport spécial établi par le ou les commissaires aux comptes ;
- L'engagement de s'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque l'objectivité de l'administrateur ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers la banque peut s'en trouver altérée.
- L'engagement de ne pas utiliser les actifs de la banque pour un usage personnel ;
- L'engagement de faire part au Conseil d'Administration de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt.
- L'engagement de l'intéressé d'exercer son rôle en toute honnêteté en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de ses intérêts propres ;
- L'engagement de l'intéressé de ne pas être à la fois membre du conseil d'une autre banque ;
- La notification à la Banque Centrale de Tunisie de toute convention conclue entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle au sens de l'article 43 (relatif à la gestion des conflits d'intérêts) de la loi n°2016-48 ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peut exercer la fonction de dirigeant d'une entreprise économique ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peuvent exercer aucune de ces fonctions dans une autre banque, établissement financier, société d'assurance, entreprise d'intermédiation en bourse, société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou société d'investissement ;
- L'obligation de respect du secret professionnel par les membres du Conseil d'Administration et ce pour les informations dont ils ont pris connaissance du fait de l'exercice de leurs missions et ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions, qui leurs sont confiées, même après la perte de leurs qualités, et ce, sous peine des sanctions prévues par l'article 254 du code pénal relatif à l'infraction de révélation du secret professionnel.

L'ensemble de ces engagements sont consignés au niveau de la politique de conflit d'intérêts et la charte de l'administrateur

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,2% pour l'année 2024 contre un taux de croissance de 3,3% enregistré en 2023. Une légère régression en rapport avec l'escalade des tensions géopolitiques et les effets persistants du resserrement des politiques monétaires et le retrait progressif des mesures de soutien budgétaire.

S'agissant **des économies avancées**, le taux de croissance s'est situé à 1,8% en 2024 contre 1,7% en 2023. Un accroissement expliqué, essentiellement, par un relèvement de la croissance aux États-Unis compensant la diminution de celles relatives aux autres économies avancées et particulièrement, ceux de la Zone Euro. Une stabilisation de la situation de l'emploi a été, ainsi, constatée dans les principales économies avancées.

Les pays émergents et en développement, ont affiché, toutefois, une diminution de leur taux de croissance pour s'établir à 4,2% en 2024 contre 4,4% en 2023 et ce, en raison essentiellement, des perturbations observées au niveau de la production et du transport des produits de base conjuguées aux répercussions relatives aux conflits et phénomènes météorologiques.

Aux États-Unis, la croissance du PIB s'est établie à 2,8% en glissement annuel en 2024 contre une croissance de 2,9% en 2023. L'économie Américaine a continué à afficher une résilience notable et a retrouvé, un certain dynamisme, porté par une consommation robuste, un marché de travail plus actif et une reprise de l'investissement non résidentiel.
Le taux de chômage y a connu une légère baisse et cela, en revenant à 4,1% au mois de septembre de la même année. Le taux d'inflation a légèrement diminué de sa part, pour s'établir à 2,4% au mois de septembre 2024.
Compte tenu des réalisations en matière d'inflation, qui se rapproche de sa cible de 2%, la Réserve fédérale américaine (FED) a décidé, lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2024, d'abaisser de 50 points de base son taux d'intérêt directeur en le ramenant dans une fourchette entre 4,75% et 5%.

En ce qui concerne **la Zone Euro**, la croissance du PIB s'est raffermie progressivement, pour passer d'un taux de croissance de 0,4 % en 2023 à un taux de 0,8% en 2024. Un affermissement en relation avec de meilleures performances à l'exportation et ce, en dépit d'une demande intérieure instable et les incertitudes géopolitiques.
Pour la situation de l'emploi, le taux de chômage de la zone Euro s'est maintenu inchangé à 6,4%. L'évolution des prix a connu, quant à elle, une baisse sensible pour revenir à 1,7% en glissement annuel, soit à un niveau inférieur à l'objectif arrêté par la Banque Centrale Européenne.
S'agissant de politique monétaire, la Banque Centrale Européenne a décidé, en date du 17 octobre 2024, de réduire ses taux directeurs de 25 points de base en ramenant les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal à 3,25%, 3,40% et 3,65%, respectivement.

En ce qui concerne **l'économie du Japon**, la croissance du PIB a enregistré une décélération et ce, en passant de 1,7% en 2023 à 0,3% en 2024. Ce ralentissement reflète principalement, l'atténuation des facteurs conjoncturels qui ont soutenu la croissance en 2023, la contraction de la production sous l'effet de perturbations temporaires au niveau des approvisionnements et l'effet de base des révisions de données historiques.
Le taux de chômage s'est maintenu, par ailleurs, à 2,5% au mois de septembre 2024. Le taux d'inflation a connu, pour sa part, une tendance baissière pour revenir à 2,5%.

La Chine a affiché une croissance de 4,8% en glissement annuel, pour l'ensemble de l'année 2024 contre une croissance de 5,2% observée en 2023. Cette décélération trouve son origine, principalement, dans un ralentissement de la consommation et ce, dans un contexte marqué par une faiblesse persistante au niveau du secteur de l'immobilier qui tarde à se stabiliser et une dégradation de la confiance des consommateurs.

En Inde, la croissance économique a ralenti pour s'établir à 6,5%, au terme de l'année 2024 et ce, en raison, notamment, de la décélération plus intense que prévue de l'activité industrielle.

Au Moyen Orient et aux pays de Nord de l'Afrique, la croissance du PIB s'est située, selon les dernières perspectives économiques du FMI, aux alentours de 2,1 % en 2024 et ce, dans un contexte de conflits et de tensions géopolitiques persistantes, de réduction de la production du pétrole ainsi que du maintien d'une orientation restrictive de l'action publique dans différents pays. Selon ces mêmes perspectives, le taux d'inflation s'est situé à 3,2% au terme de l'année 2024.

L'Afrique Sub-Saharienne, marquée par un environnement complexe qui mêle progrès et vulnérabilités macroéconomiques persistantes, a affiché une amélioration de sa croissance pour s'établir à 3,8 % en 2024 contre 3,3 % en 2023. Parmi ces pays, ceux riches en ressources naturelles continuent, particulièrement, de croître à environ la moitié du rythme du reste de la région. Parmi les principaux freins à la croissance détaillés, figurent les conflits, l'insécurité et les périodes de sécheresse.

En Amérique Latine et aux Caraïbes, la croissance a ralenti en 2024 pour revenir à 2,4% contre 2,5% pour l'année 2023. La Colombie et le Brésil étant les pays aux perspectives de croissance économique les plus prometteuses de la région.

Selon les prévisions du FMI, l'inflation mondiale a poursuivi sa tendance à la baisse pour s'établir à 5,8% en 2024 contre 6,8% en 2023 et ce, grâce à l'impact du resserrement des politiques monétaires et du fléchissement des prix des produits de base, notamment, au niveau des pays avancés.

ECONOMIE TUNISIENNE

Pour l'ensemble de l'année 2024, le taux de croissance de l'économie Tunisienne s'est établi à 1,6% contre 0,2% en 2023. Cette progression est expliquée essentiellement, par une relance notable de l'activité dans le secteur de l'agriculture conjuguée à la poursuite de la progression de l'activité au niveau des services marchands. La production industrielle manufacturière, notamment, celle exportatrice a poursuivi, toutefois sa contraction en relation avec l'affaiblissement de la demande extérieure émanant de la Zone Euro.

L'activité agricole a repris, en effet, sa croissance (+8,3%) contre une régression (-16,7%) observée une année auparavant et ce, suite notamment, à la nette amélioration de la production de l'huile d'olive et des céréales.

L'activité industrielle manufacturière a été caractérisée, cependant, par une diminution de la valeur ajoutée de la quasi-totalité de ses branches. Cette contraction a concerné, plus particulièrement, les industries du textile, de l'habillement et du cuir et les industries mécaniques et électriques en relation avec la faiblesse de la conjoncture économique dans les pays de la Zone Euro et la morosité au niveau de leur activité manufacturière.

De façon similaire, les industries extractives ont poursuivi, durant la même période, leur régression et ce, en raison principalement, de la baisse de la production des secteurs des hydrocarbures et des mines suite, entre autres, au déclin naturel de certains gisements et de l'arrêt temporaire de la production dans plusieurs champs pétroliers et gaziers conjugués à la quasi-stagnation de la production du phosphate au premier semestre de l'année 2024.

L'activité au niveau du secteur des services marchands a poursuivi, par ailleurs, sa progression, avec un taux de croissance de 1,4%, et ce, grâce à une bonne performance de ses différentes branches notamment, l'hébergement et la restauration (+8,2%), la communication (+2,5%) et le transport (+1,2%).

S'agissant de l'activité touristique, les différents indicateurs ont poursuivi leur tendance haussière en 2024, le flux de touristes étrangers ayant atteint 6,6 millions de visiteurs contre 6,2 millions de visiteurs un an plutôt, en progression de 7,2%. Cette amélioration a été, toutefois, moins rapide que celle constatée une année auparavant et s'explique essentiellement, par la décélération ayant touché les entrées de touristes Français et Allemands.

Corollairement, les nuitées touristiques globales, ont affiché durant la même période, un accroissement de 3,6% pour atteindre 21,6 millions de nuitées.

En référence à ce qui précède, les recettes touristiques en devises se sont accrues de 7% pour atteindre 5.597,3 MDT.

S'agissant de l'activité relative au transport aérien, le nombre total des passagers a connu, durant les neufs premiers mois de l'année 2024, un taux d'évolution de 12,7 % pour atteindre environ 9,8 millions de passagers.

Au terme de l'année 2024, les investissements déclarés ont atteint un montant global de 5 614,5 millions de dinars en progression de 7,1 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Le nombre d'emplois déclarés dans l'ensemble des secteurs a également progressé, en passant de 92 337 postes d'emplois courant l'année 2023, à 98 557 postes d'emplois au terme de l'année 2024, soit l'équivalent d'une augmentation de 6,7%.

La répartition sectorielle de ces investissements a profité, en premier lieu, au secteur de l'industrie, ce dernier ayant maintenu une position dominante de 52 % du total des investissements déclarés. Le secteur de l'industrie reste en effet, un pilier majeur de la création d'emplois, avec plus de 45 000 postes prévus ou 46 % du total des emplois à générer.

Le secteur agricole vient en deuxième place en termes d'investissements déclarés ce qui correspond à un montant total de 1 207,1 MDT et ce, malgré qu'il ait affiché une diminution de 13,2 % par rapport à la même période de l'année 2023. Ce secteur a contribué à la création de 16 521 emplois, soit 17 % du total des postes à créer.

Les secteurs des services et des énergies renouvelables se classent, quant à eux, en troisième et quatrième position avec des investissements déclarés de 1 122,5 MDT et 301,4 MDT qui représentent des parts respectives de 20 % et 5% du total des investissements déclarés.

Par ailleurs, force est de constater que les zones de développement régional ont bénéficié d'une part notable (45%) du total des investissements déclarés soit un montant de 2 523 MDT.

Aussi, les investissements déclarés comportant une participation étrangère ont représenté, à leur tour, une part de 28% des investissements déclarés pour une valeur totale de 1 546,9 MDT et ont permis la création de 32 760 postes d'emplois soit 33% du total des emplois déclarés.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les exportations ont connu une quasi-stagnation de leur montant global à 62 077,6 MD en 2024. Cette stabilité résulte des effets différenciés se rapportant, d'une part, aux hausses constatées au niveau des exportations des secteurs des industries agro-alimentaires, des industries mécaniques et électriques et du secteur de l'énergie et freinées, d'autre part, par les diminutions observées au niveau des exportations du secteur des mines, phosphates et dérivés et les exportations du secteur des industries du textile, habillement et cuirs.

Quant aux importations, un renversement de tendance a été constaté en 2024. Les importations ont atteint, en effet, 81 005,2 MD en 2024 contre 79 146,3 MD une année auparavant. En référence à ces évolutions, le déficit commercial s'est établi à (- 18 927,6 MD) pour l'année 2024 contre (-17 069 MD) durant l'année 2023.

La progression des importations a concerné, plus particulièrement, les produits de l'énergie, les biens d'équipement et les biens de consommation. Contrairement à cette tendance, les importations de matières premières et demi-produits et les importations de produits alimentaires ont régressé.

Le taux d'inflation s'est amélioré, quant à lui, pour revenir à 6,7% en termes de glissement annuel au mois de septembre 2024 contre un taux de 9% une année auparavant. Cette amélioration a concerné les prix des différents groupes de produits et en particulier, les prix des produits alimentaires frais et les produits manufacturés ainsi que les tarifs des services.

SITUATION FINANCIERE

EXERCICE 2024

CHIFFRES CLES
ÉTATS FINANCIERS
RESSOURCES
EMPLOIS
CAPITAUX PROPRES
QUALITE DE L'ACTIF
SOLVABILITE
LIQUIDITE
RESULTAT

CHIFFRES CLÉS

Indicateurs d'activité

	TND en millions	déc.-20	déc.-21	déc.-22	déc.-23	déc.-24	CAGR (2020-2024)
Activité	Total du bilan	12 249,4	13 487,2	14 562,4	14 577,8	14 934,0	5,1%
	Dépôts clientèle	8 442,1	9 047,6	9 881,4	10 177,5	11 400,1	7,8%
	Ressources d'emprunts	363,1	495,8	631,4	670,9	590,8	12,9%
	Total des ressources collectées	8 805,3	9 543,4	10 512,9	10 848,3	11 990,9	8,0%
	Encours des crédits Bruts à la clientèle	10 747,8	11 350,1	12 622,7	12 185,1	11 592,8	1,9%
	Encours des crédits nets à la clientèle	9 080,4	9 731,1	11 021,0	10 514,7	9 772,5	1,9%
	Concours nets à l'économie	10 796,2	12 795,5	13 453,0	13 351,4	13 711,1	6,2%
Résultats	Marge d'intermédiation	367,9	362,5	374,1	309,4	220,2	(12,0%)
	Commissions nettes	113,2	125,8	127,3	127,3	125,1	2,5%
	Revenus Portefeuilles titres	144,5	157,7	195,1	248,4	304,4	20,5%
	Produit net bancaire	625,7	646,1	696,5	685,1	649,7	0,9%
	Charges opératoires	247,8	282,2	308,3	335,0	342,6	8,4%
	Résultat brut d'exploitation	386,1	374,0	389,4	351,7	309,0	(5,4%)
	Résultat net avant modifications comptables	72,2	112,7	92,0	50,6	82,5	3,4%
	Résultat net aprés modifications comptables	72,2	104,0	73,1	23,3	63,7	(3,1%)
	Total Chiffres d'affaires	1 089,9	1 119,4	1 290,3	1 448,0	1 408,0	6,6%
Capitaux Propres	Capital	776,9	776,9	776,9	776,9	776,9	0,0%
	Dotation de l'Etat	117,0	117,0	117,0	-	-	(100,0%)
	Réserves	483,8	483,1	482,1	312,7	337,7	(8,6%)
	Résultat reporté	(349,7)	(285,8)	(180,0)	61,6	86,1	
	Résultat Net	72,2	112,7	92,0	50,6	82,5	3,4%
	Total Capitaux propres	1 100,1	1 203,8	1 287,9	1 201,8	1 283,2	3,9%

Ratios

		déc.-20	déc.-21	déc.-22	déc.-23	déc.-24
Risque	Ratio de solvabilité	12,6%	13,25%	13,76%	13,64%	15,17%
	Tier 1	9,0%	9,25%	9,29%	10,22%	11,92%
	LCR	102,5%	107,6%	121,1%	216,7%	469,8%
	LTD	117,0%	118,5%	120,3%	109,8%	96,9%
	Taux des créances classées	14,9%	13,5%	13,5%	18,1%	23,3%
	Taux de couverture des créances classées (nettes des agios réservés)	75,3%	75,0%	62,9%	46,4%	40,6%
Rentabilité	Rentabilité des fonds propres (ROE)	7,0%	10,3%	7,7%	4,4%	6,9%
	Rentabilité des actifs (ROA)	0,6%	0,9%	0,7%	0,4%	0,6%
	Résultats Nets / PNB	11,5%	17,4%	13,2%	7,4%	12,7%
	Commissions nettes /P.N.B	18,1%	19,5%	18,3%	18,6%	19,3%
	Marge d'intermédiation / PNB	58,8%	56,1%	53,7%	45,2%	33,9%
	Commissions nettes /masse salariale	72,1%	70,0%	64,9%	58,5%	55,2%
Productivité	Dépôts / effectif (en milliers de Dinars)	4 457,3	4 602,0	5 176,2	5 522,2	6 533,0
	Crédits / effectif (en milliers de Dinars)	4 794,3	4 949,7	5 773,2	5 705,2	5 600,3
	PNB/ effectif (en milliers de Dinars)	330,3	328,6	364,8	371,7	372,3
	Coefficient d'exploitation	39,6%	43,7%	44,3%	48,9%	52,7%
Autres indicateurs	Effectif	1 894	1 966	1 909	1 843	1 745
	Nombre des agences	149	149	149	150	151
	Nombre de GAB	188	191	194	195	210
	Nombre de TPE	1 386	1 600	1 597	1 637	1 874
Tableau de bord "Actionnaire"	Nombre des actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375	155 375	155 375
	Cours de clôture (en TND)	3,4	3,0	3,8	3,7	3,0
	Capitalisation boursière (en Millions)	520,5	463,0	590,4	581,1	461,5
	Bénéfice par action (en TND)	0,5	0,7	0,6	0,3	0,5

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	160 808	179 804	(18 996)	(10,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	693 545	546 853	146 692	26,8%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	9 772 538	10 514 697	(742 159)	(7,1%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	374 486	438 685	(64 199)	(14,6%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	3 499 674	2 339 511	1 160 163	49,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	155 472	154 119	1 353	0,9%
AC7 - Autres actifs *	5.7	277 512	404 112	(126 600)	(31,3%)
Total des actifs		**14 934 034**	**14 577 781**	**356 254**	**2,4%**
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	11 400 113	10 177 463	1 222 650	12,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	590 773	670 851	(80 078)	(11,9%)
PA5 - Autres passifs	5.12	716 290	868 869	(152 579)	(17,6%)
Total des passifs		**13 650 833**	**13 376 008**	**274 825**	**2,1%**
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP3 - Réserves	5.13	322 325	296 845	25 480	8,6%
CP4 - Actions propres	5.13	(5 536)	(5 536)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	20 931	21 392	(461)	(2,2%)
CP6 - Résultats reportés *	5.13	86 107	61 596	24 511	39,8%
CP7 - Résultat de l'exercice	5.13	82 500	50 601	31 899	63,0%
Total des Capitaux propres		**1 283 202**	**1 201 773**	**81 429**	**6,8%**
Total des capitaux propres et passifs		**14 934 034**	**14 577 781**	**356 254**	**2,4%**

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 459 462	1 480 666	(21 204)	(1,4%)
HB2 - Crédits documentaires		644 931	599 693	45 238	7,5%
Total des passifs éventuels		**2 104 393**	**2 080 359**	**24 034**	**1,2%**
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	93 094	115 199	(22 105)	(19,2%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés		**93 120**	**115 225**	**(22 105)**	**(19,2%)**
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.3	3 016 004	2 856 800	159 204	5,6%
Total des engagements reçus		**3 016 004**	**2 856 800**	**159 204**	**5,6%**

Société Tunisienne de Banque : Rapport annuel Exercice 2024

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	962 696	1 060 179	(97 483)	(9,2%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	140 907	139 416	1 491	1,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	80 856	90 450	(9 594)	(10,6%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	223 572	157 930	65 642	41,6%
Total produits d'exploitation bancaire		**1 408 031**	**1 447 975**	**(39 944)**	**(2,8%)**
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(742 491)	(750 829)	8 338	1,1%
CH2 - Commissions encourues		(15 801)	(12 067)	(3 734)	(30,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		**(758 291)**	**(762 896)**	**4 604**	**0,6%**
Produit Net Bancaire	**7.6**	**649 739**	**685 079**	**(35 340)**	**(5,2%)**
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(200 465)	(234 242)	33 777	14,4%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(10 098)	(11 762)	1 664	14,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	1 815	1 579	236	14,9%
CH6 - Frais de personnel	7.10	(226 648)	(217 875)	(8 773)	(4,0%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(98 752)	(102 814)	4 062	4,0%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 195)	(14 295)	(2 900)	(20,3%)
Résultat d'exploitation		**98 397**	**105 670**	**(7 274)**	**(6,9%)**
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	21 906	7 347	14 559	198,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(32 172)	(51 963)	19 791	38,1%
Résultat des activités ordinaires		**88 130**	**61 054**	**27 076**	**44,3%**
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	**7.14**	(5 630)	(10 453)	4 823	46,1%
Résultat net de l'exercice		**82 500**	**50 601**	**31 899**	**63,0%**
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(18 835)	(27 292)	8 457	31,0%
Résultat après modification comptable		**63 665**	**23 309**	**40 356**	**173,1%**

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 234 075	1 228 144	5 931	0,5%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(753 402)	(765 844)	12 442	1,6%
Dépôts/retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		29 114	(858)	29 972	3493,2%
Prêts et avances/remboursements prêts et avances accordées à la clientèle		483 525	363 466	120 059	33,0%
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		1 209 390	311 409	897 981	288,4%
Titres de placement		(120 921)	(203 357)	82 436	40,5%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(283 570)	(96 503)	(187 067)	(193,8%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(84 786)	(151 393)	66 607	44,0%
Impôt sur les bénéfices		(891)	(151 506)	150 615	99,4%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**8.1**	**1 712 534**	**533 558**	**1 178 976**	**221,0%**
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		198 356	158 678	39 678	25,0%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 135 879)	(160 964)	(974 915)	(605,7%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(17 958)	(30 633)	12 675	41,4%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**8.2**	**(955 481)**	**(32 919)**	**(922 562)**	**(2802,5%)**
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		-	(28)	28	100,0%
Remboursement d'emprunts		(88 833)	(43 723)	(45 110)	(103,2%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		10 735	70 016	(59 281)	(84,7%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	**8.3**	**(78 098)**	**26 265**	**(104 363)**	**(397,3%)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		**678 955**	**526 904**	**152 051**	**28,9%**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(698 025)	(1 224 929)	526 904	43,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**8.4**	**(19 070)**	**(698 025)**	**678 955**	**97,3%**

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2024

Ressources

La STB a maintenu une croissance continue en matière de mobilisation des ressources.

La Société Tunisienne de Banque a clôturé l'exercice 2024 avec une progression des ressources élargies de 1.144 MD ou 10.3% pour porter leur encours à 12.227 M D (vs 11.084 MD une année auparavant).

La hausse relevée a caractérisé exclusivement, les dépôts collectés auprès de la clientèle. Quant aux placements en instruments monétaires et financiers, ils se sont stabilisés autour de 236 MD.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Dépôts de la clientèle	10 177	11 400	1 223	12,0%
Intermédiation financière	235	236	1	0,4%
Ressources d'emprunts	671	591	(80)	(11,9%)
Total Ressources Elargies	**11 084**	**12 227**	**1 144**	**10,3%**

1. Dépôts de la clientèle :

L'effort de mobilisation de dépôts a permis de drainer une enveloppe additionnelle globale de 1.223 MD. Cette croissance (+12%) a touché toutes les formes de dépôts :

- Les dépôts à vue : +450 MD ou +11.8%
- Les dépôts d'épargne : +395 MD ou +9,3%
- Les dépôts à terme : +315 MD ou +17.0%

Par référence à ces évolutions, la structure des dépôts de la clientèle demeure caractérisée par la prédominance des dépôts représentant des coûts relativement moins élevés (dépôts à vue et dépôts d'épargne) avec une part culminante à 78 %.

TND en millions	déc.-23	Part	déc.-24	Part	Variation	%
Dépôts à vue	3 806	37,4%	4 256	37,3%	450	11,8%
dont dépôts à vue en devises	1 067	10,5%	1 140	10,0%	73	6,9%
Dépôts à terme	1 861	18,3%	2 176	19,1%	315	17,0%
Dépôts d'épargne	4 246	41,7%	4 641	40,7%	395	9,3%
Autres sommes dues à la clientèle	265	2,6%	327	2,9%	62	23,3%
Total Dépôts de la Clientèle	**10 177**	**100,0%**	**11 400**	**100,0%**	**1 223**	**12,0%**

2. Intermédiation financière

Les placements de la clientèle en instruments monétaires et financiers se sont stabilisés autour de 236 MD.

Ressources d'emprunt

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des ressources d'emprunt s'est situé à 591 MD, en baisse de 80 MD ou 11.9% par rapport à leur niveau enregistré à fin décembre 2023 et se détaille comme suit :

- Ressources spéciales : - 19 MD ou 5,7%, une régression provenant principalement, du règlement de certaines lignes de crédits extérieures.
- Emprunts obligataires : - 61 MD ou 18,1%, résultant du règlement des échéances dues sur certains emprunts émis et la non-concrétisation de l'emprunt obligataire de la STB.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Var	%
Emprunts obligataires et privés	336	275	(61)	(18,1%)
Ressources spéciales	335	315	(19)	(5,7%)
Total Ressources d'emprunt	**671**	**591**	**(80)**	**(11,9%)**

Emplois

La STB a poursuivi ses efforts en matière d'assainissement de son portefeuille crédits, tout en adoptant une politique beaucoup plus sélective favorisant les crédits à bon dénouement.

1. Concours à l'économie

Les concours bruts à l'économie ont affiché une baisse de 520 MD ou 3,4% en s'établissant à 15.761 MD à fin 2024 contre 15.241 MD au terme de l'exercice 2023.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Concours bruts à l'économie	**15 241**	**15 761**	**520**	**3,4%**
Créances brutes sur la clientèle	12 185	11 593	(592)	(4,9%)
Portefeuille titres brut	2 997	4 104	1 107	36,9%
Billets de Trésorerie	59	64	6	10,2%
Provisions et agios réservés	**1 889**	**2 050**	**161**	**8,5%**
Provisions/créances	1 166	1 224	58	5,0%
Provisions/titres	219	230	11	4,9%
Agios réservés	505	596	91	18,1%
Concours nets à l'économie	**13 351**	**13 711**	**360**	**2,7%**

2. Créances nettes sur la clientèle

Au terme de l'exercice 2024, l'encours brut des créances sur la clientèle s'est établi à 11.593 MD contre 12.185 MD une année auparavant, marquant ainsi une baisse de 592 MD ou 4,9%.

Cette situation dénote d'une sélection plus rigoureuse des dossiers à financer par la banque, de l'exigence des garanties appropriées et plus généralement de la maîtrise de son exposition tout en assurant son soutien à certains segments jugés prioritaires dont notamment, les entreprises publiques.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Créances brutes sur la clientèle	**12 185**	**11 593**	**(592)**	**(4,9%)**
Crédits de gestion	5 418	5 001	(418)	(7,7%)
Crédits d'investissement	4 444	4 296	(148)	(3,3%)
Crédits aux particuliers	2 214	2 178	(37)	(1,7%)
Autres crédits	108	118	10	9,5%
Provisions et agios réservés	**(1 670)**	**(1 820)**	**(150)**	**9,0%**
Provisions	(1 166)	(1 224)	(58)	5,0%
Agios réservés	(505)	(596)	(91)	18,1%
Créances nettes sur la clientèle	**10 515**	**9 773**	**(742)**	**(7,1%)**

Parallèlement, la banque a continué ses efforts en matière de provisionnement de ses créances en souffrance en allouant les sommes requises à la couverture de leurs dépréciations.

3. Portefeuille Titres

La banque continue ses efforts en matière de financement de la dette publique à travers la souscription à l'emprunt national et les adjudications aux bons du Trésor. En ce sens, l'encours géré des titres souverains a fortement progressé (+44%) pour atteindre un volume de 3 456 MD vs 2 406 MD une année auparavant.

L'encours global du portefeuille titres a affiché une augmentation en termes bruts de 1.107 MD ou 36,9% pour s'établir à 4.104 MD à fin 2024 contre 2.997 MD une année auparavant. En termes nets, il a augmenté de 1.096 MD ou 39,4% pour passer durant la même période, de 2.778 MD à 3.874 MD.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Portefeuille titres commercial	439	374	(64)	(14,6%)
Portefeuille titres d'investissement brut	2 559	3 729	1 171	45,8%
Portefeuille titres brut	**2 997**	**4 104**	**1 107**	**36,9%**
Provisions	(219)	(230)	(11)	5,0%
Portefeuille titres net	**2 778**	**3 874**	**1 096**	**39,4%**

- Portefeuille titres commercial : -64 MD ou -15% L'encours du portefeuille titres commercial s'est situé à 374 MD à fin 2024 contre 439 MD une année auparavant.
- Portefeuille titres d'investissement net : +1.160 MD ou 49.6% L'encours brut des titres d'investissement a progressé de 1.171 MD ou 45.8%, en passant de 2.559 MD à fin 2023 à 3.729 MD, sous l'effet de l'accroissement de l'encours des BTA (+545 MD) et la souscription à l'emprunt national pour un montant de 570 MD.
  Compte tenu de l'augmentation des provisions affectées à la couverture de la dépréciation des titres de participation (+11 MD ou 4.9%), l'encours net global du portefeuille titres d'investissement s'est situé à 3.500 MD.

Engagements hors bilan

Les postes des engagements hors bilan ont évolué comme suit :

- Au niveau des passifs éventuels, l'encours a augmenté de 24 MD ou 1.2% pour totaliser 2.104 MD à fin 2024. Cette situation résulte de la progression observée au niveau des ouvertures de crédits documentaires (+45 MD ou 7,5%) et la baisse des émissions des avals & cautions (-21 MD ou -1.4%).
- Les engagements de financement donnés se sont inscrits vers la baisse en passant de 115 MD à fin 2023 à 93 MD à fin 2024, accusant ainsi une régression de 22 MD ou 19%.
- Parallèlement, les engagements reçus ont augmenté de 159 MD ou 5,6% pour totaliser 3.016 MD à fin 2024 contre 2.857 MD une année auparavant.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
PASSIFS EVENTUELS	**2 080**	**2 104**	**24**	**1,2%**
Cautions, avals et autres garanties données	1 481	1 459	(21)	(1,4%)
Crédits documentaires	600	645	45	7,5%
ENGAGEMENTS DONNES	**115**	**93**	**(22)**	**(19,2%)**
Engagements de financements donnés	115	93	(22)	(19,2%)
Engagements sur titres	0,0	0,0	(0)	(1,0%)
ENGAGEMENTS REÇUS	**2 857**	**3 016**	**159**	**5,6%**
Garanties reçues	2 857	3 016	159	5,6%

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'est établi à 1.283 MD en augmentation de 6,8% par rapport à son niveau atteint à fin 2023, et ce, suite à la constatation d'un résultat bénéficiaire de 83 MD au titre l'exercice 2024.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Capital	777	777	-	-
Réserves	297	322	25	8,6%
Actions Propres	(6)	(6)	-	-
Autres capitaux propres	21	21	(0)	(2,2%)
Résultats reportés	62	86	25	39,8%
Résultat de l'exercice	51	83	32	63,0%
Total Capitaux propres	**1 202**	**1 283**	**81**	**6,8%**

Qualité de l'actif

1. Évolution des engagements :

Le taux de créances non performantes, s'est aggravé de 5.2 pp passant de 18,1% à fin 2023 à 23,3% à fin 2024, et se détaille comme suit :

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Créances brutes	**14 139**	**13 571**	**(569)**	**(4,0%)**
Créances performantes	11 585	10 411	(1 173)	(10,1%)
En % des créances brutes	***81,9%***	***76,7%***		
Créances non performantes	2 555	3 159	605	23,7%
En % des créances brutes	***18,1%***	***23,3%***		

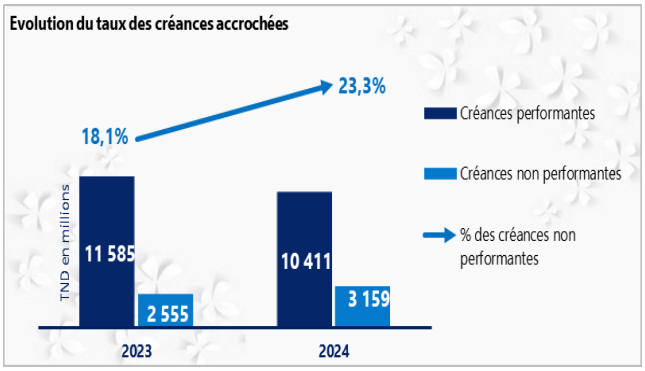

La structure des créances non performantes par secteur d'activité dénote une concentration relativement importante au niveau des secteurs de l'industrie et des services.

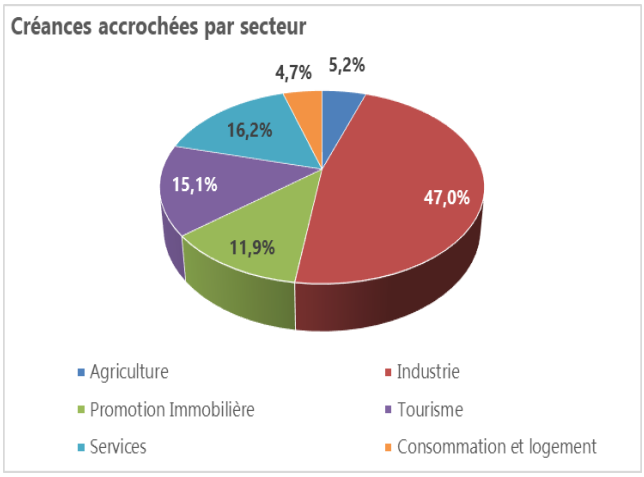

2. Couverture des Créances non performantes

Conformément à la politique prudente adoptée en matière de couverture des créances non performantes, la Banque a continué ses efforts de provisionnement par le prélèvement sur ses bénéfices des sommes nécessaires lui permettant

ainsi, d'afficher un taux de couverture de 40,6% à fin 2024.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Créances non performantes	2 555	3 159	605	23,7%
Agios réservés	(445)	(538)	(93)	21,0%
Créances non performantes nettes d'agios	**2 110**	**2 621**	**511**	**24,2%**
Provisions	**(980)**	**(1 063)**	**(83)**	**8,5%**
% de couverture des créances accrochées	***46,4%***	***40,6%***	**(5,9) pp**	

Solvabilité

Des ratios de solvabilité supérieurs aux seuils réglementaires avec des excédents en fonds propres assez confortables, témoignant d'une bonne résilience de la banque face aux risques majeurs et une meilleure solidité financière.

Le ratio de solvabilité global et le ratio Tier I se sont améliorés respectivement de (+1,5 pp) et (+1,7 pp) pour se situer à 15,2% et 11,9% au terme de l'exercice 2024 contre 13.6% et 10.2% une année auparavant, une situation à mettre en lien avec la diminution des risques encourus.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Risques Encourus	**11 249**	**10 093**	**(1 156)**	**(10,3%)**
Actifs pondérés – Risques de crédits	9 576	8 526	(1 050)	(11,0%)
Actifs pondérés - Risques opérationnels	1 267	1 270	2	0,2%
Actifs pondérés - Risques de marché	405	297	(109)	(26,8%)
Fonds propres nets	**1 534**	**1 531**	**(3)**	**(0,2%)**
Fonds propres nets de base	1 150	1 203	53	4,6%
Fonds propres complémentaires	384	328	(56)	(14,7%)
Ratio de solvabilité (Tier one)	**10,22%**	**11,92%**	**1,7 pp**	
Ratio de solvabilité	**13,64%**	**15,17%**	**1,5 pp**	

Au vu de ces réalisations, l'excédent en fonds propres nets de base (Tier-1) s'est établi à 497 MD. Le surplus enregistré au niveau du total des fonds propres nets s'est établi quant à lui à 522 MD, ce qui est de nature à conférer à la banque une capacité assez importante pour le développement futur de son activité.

Liquidités

La banque s'est conformée tout au long de l'année 2024 aux seuils réglementaires exigés, et ce grâce à l'exploitation des outils de gestion proactive des ratios de liquidité et partant à optimiser davantage sa trésorerie.

1. Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Courant l'exercice 2024, la banque a été à même d'afficher des niveaux de LCR supérieurs à la norme exigée sur toute l'année et ce, par le biais principalement de la consolidation de ses actifs de haute qualité de manière à assurer la couverture des sorties nettes de trésorerie.

Le niveau du LCR a marqué une hausse de 253,1 pp pour s'établir à un niveau relativement important de 469,8%.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Sorties nettes de trésorerie	958	660	(298)	-31,1%
Actifs liquides haute qualité	2 075	3 101	1 025	49,4%
% LCR	**216,7%**	**469,8%**		
Niveau réglementaire	100%	100%		

2. Loan To Deposit Ratio (LTD)

Le LTD s'est établi à fin 2024 à 96,9%, en amélioration de 13 pp par rapport à son niveau une année auparavant (seuil réglementaire de 120%).

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Créances sur la clientèle	10 122	9 915	(208)	-2,1%
Dépôts	9 218	10 228	1 009	11,0%
LTD	**109,8%**	**96,9%**		
Ratio LTD cible (exigence BCT)	120,0%	120,0%		

Résultats

1. Produit Net Bancaire

Dans un contexte économique assez difficile, la banque est parvenue à afficher un PNB de 650 MD. Ce constat est expliqué par :

- La régression de la marge nette d'intérêts de 89 MD ou 28,8% pour passer de 309 MD à fin 2023 à 220 MD au terme de l'exercice 2024 ;
- La hausse des revenus du portefeuille de pour atteindre un volume de 304 MD ;
- La quasi-stagnation du volume des commissions nettes à hauteur de 125 MD.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Variation	%
Marge nette d'intérêts	309	220	(89)	(28,8%)
Commissions nettes	127	125	(2)	(1,8%)
Revenus sur portefeuille titres et opérations financières	248	304	56	22,6%
Produit net bancaire	**685**	**650**	**(35)**	**(5,2%)**
Produits d'exploitation	**1 448**	**1 408**	**(40)**	**(2,8%)**
Charges d'exploitation	**(763)**	**(758)**	**5**	**(0,6%)**

Conséquemment, la structure du PNB a été modifiée par la montée de la part des revenus des opérations de marché de 36% à 47% au détriment de la MNI (une part de 35% en 2024 vs 45% en 2023).

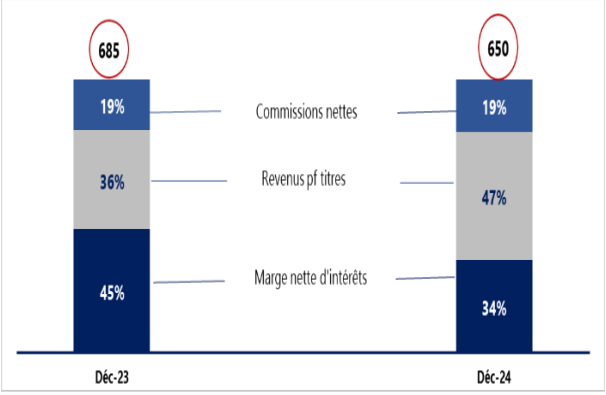

2. Résultat d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation a baissé de 42.7 MD ou 12,1% pour se situer à 309,0 MD au terme de l'exercice 2024. Cette baisse s'explique principalement, par les variations enregistrées au niveau des rubriques suivantes :

- PNB : - 35,3 MD ou -5,2%
- Charges opératoires : + 7.6 MD ou 2,3%, qui dénote des efforts consentis par la Banque en matière de maitrise des charges opératoires.

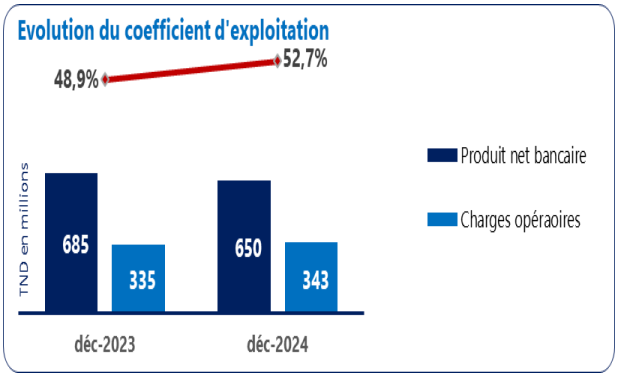

En corollaire, le coefficient d'exploitation s'est situé à 52.7%, un niveau supérieur à celui enregistré à fin 2023.

Le résultat d'exploitation s'est inscrit, quant à lui vers la baisse, en revenant durant la période d'analyse, de 105,7 MD à 98,4 MD.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Var	%
Produit net bancaire	**685**	**650**	**-35**	**(5,2%)**
Autres produits d'exploitation	2	2	0	14,9%
Frais de Personnel	-218	-227	-9	4,0%
Charges générales d'exploitation	-103	-99	4	(4,0%)
Dotations aux amortissements	-14	-17	-3	20,3%
Résultat brut d'exploitation	**352**	**309**	**-43**	**(12,1%)**
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, h. Bilan et passif	-234	-200	34	(14,4%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-12	-10	2	(14,1%)
Résultat d'exploitation	**106**	**98**	**-7**	**(6,9%)**

Résultat Net

Le résultat net s'est situé à fin 2024, à 83 MD tenant compte de :

- Une charge d'impôt sur les sociétés de 32,2 MD calculée sur la base du nouveau taux d'imposition de 40% au lieu de 35% et incluant l'impact de l'optimisation fiscal relatif au montant du réinvestissement exonérés de 30 MD.
- Une contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat (Loi des finances 2025) correspondant à 8,25% de la base imposable pour l'année 2024.
- Une enveloppe de recouvrement de 23,1 MD correspondant principalement à des récupérations sur des opérations de règlement à l'amiable ou judiciaire de certaines créances radiées.

Compte tenu des modifications comptables, le résultat net s'est établi à 64 MD au terme de l'exercice 2024 marquant une progression de 173,1% ou 40 MD par rapport à celui enregistré à fin 2023.

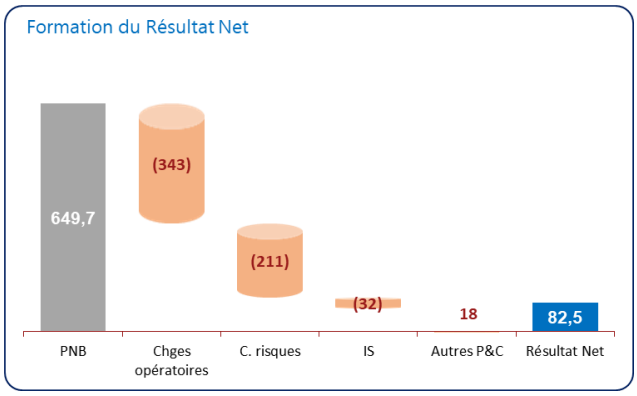

Positionnement

La STB a pu confirmer son positionnement parmi les leaders de marché en préservant son 3éme rang en matière de mobilisation des dépôts et du portefeuille titres.

TND en millions	déc.-23	déc.-24	Var	%
Intérêts et revenus assimilés	1 060	963	-97	(9,2%)
Intérêts courus et charges assimilées	-751	-742	8	(1,1%)
Marge nette d'intérêts	**309**	**220**	**-89**	**(28,8%)**
Commissions reçues	139	141	1	1,1%
Commissions payées	-12	-16	-4	30,9%
Commissions nettes	**127**	**125**	**-2**	**(1,8%)**
Gains sur portefeuille titres commercial et op. Financières	90	81	-10	(10,6%)
Revenus du portefeuille titres d'investissement	158	224	66	41,6%
Revenus du portefeuille titres	**248**	**304**	**56**	**22,6%**
Produit net bancaire	**685**	**650**	**-35**	**(5,2%)**
Autres produits d'exploitation	2	2	0	14,9%
Frais de Personnel	-218	-227	-9	4,0%
Charges générales d'exploitation	-103	-99	4	(4,0%)
Dotations aux amortissements	-14	-17	-3	20,3%
Résultat brut d'exploitation	**352**	**309**	**-43**	**(12,1%)**
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances h. Bilan et passif	-234	-200	34	(14,4%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-12	-10	2	(14,1%)
Résultat d'exploitation	**106**	**98**	**-7**	**(6,9%)**
Solde en gain/perte autres éléments ordinaires	7	22	15	198,2%
Impôts sur les sociétés	-52	-32	20	(38,1%)
Résultat des activités ordinaires	**61**	**88**	**27**	**44,3%**
Solde en gain/perte des éléments extraordinaires	-10	-6	5	(46,1%)
Résultat net avant modifications comptables	**51**	**83**	**32**	**63,0%**
Modifications comptables	-27	-19	8	(31,0%)
Résultat net après modifications comptables	**23**	**64**	**40**	**173,1%**

CONTROLE INTERNE
GESTION DES RISQUES
DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION

CONTRÔLE INTERNE

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne désigne l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et la conformité des opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.
Selon la circulaire BCT 2006-19 du 28 novembre 2006, Ce système comprend notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'information.

Le dispositif de contrôle interne est conçu d'une manière assurant une séparation entre le front office et le back office. Il est organisé, d'une part, autour des instances de gouvernance prévues par la réglementation bancaire tunisienne notamment, le comité d'audit et le comité des risques, et d'autre part, de trois lignes de défense.
La 1ère ligne de défense est structurée en deux niveaux de contrôle : un contrôle opérationnel et un contrôle hiérarchique, tandis que la 2ème ligne de défense est composée de l'ensemble des contrôles à postériori et est assurée par des structures dédiées au niveau des métiers et celles rattachées au pôle Gouvernance et contrôle Général. Ces deux lignes de défense assurent le contrôle permanent.
L'audit et l'inspection, étant la 3ème ligne de défense, assurent le contrôle périodique.
Afin d'optimiser l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de la gestion des risques et d'assurer une meilleure coordination entre les activités de contrôle de la 2ème et de la 3ème ligne de défense, il a été institué un comité de coordination du contrôle interne rattaché à la Direction générale. Une charte de contrôle interne a été, également, élaborée ayant pour objectif de fixer les principes, le cadre organisationnel ainsi que les dispositions minimales nécessaires au bon fonctionnement du système de contrôle interne et la coordination entre ses différentes composantes.
Ce système, qui fait toujours l'objet d'une optimisation continue dans le but d'améliorer sa performance et sa sécurité ainsi que l'efficacité et l'efficience de traitement des opérations et leur contrôle, se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés à savoir :

- La performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la banque ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- La connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- La conformité aux lois, règlements et normes internes et externes ;
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'obtention d'une information financière fiable.

Par ailleurs, outre les contrôles système et de validation implémentés au niveau des applications informatiques, le contrôle opérationnel (de 1er niveau), étant un contrôle à priori des opérations et/ou des transactions effectuées par les opérationnels, est consolidé par un contrôle hiérarchique ou fonctionnel.
Le contrôle opéré par la deuxième ligne de défense porte sur deux volets :

- ✓ L'évaluation de l'architecture du dispositif de contrôle de 1er niveau par processus/risque, consistant en la vérification de la définition et de la réalisation effective des contrôles de premier niveau ;
- ✓ La revue de la qualité de réalisation des contrôles et de la correction des anomalies. Ces travaux ont pour objet de vérifier :
  - La qualité d'exécution des contrôles en termes de délai, de conformité aux procédures, de modes opératoires comme la pertinence des échantillons, leur fréquence de réalisation et leur formalisation,
  - La qualité du suivi des anomalies identifiées : pertinence des actions de correction apportées, mise en œuvre opérationnelle effective, délai de réaction proportionné au risque identifié, etc.

Pour renforcer la 2ème ligne de défense pour les opérations de l'agence, un 1er niveau de contrôle à postériori est assuré par les contrôleurs régionaux qui sont rattachés fonctionnellement à la Direction Centrale Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent à laquelle, ils remontent les anomalies et les incidents détectés.
Ces contrôleurs régionaux sont chargés de ce qui suit :

- Assurer l'efficacité et l'efficience des opérations traitées au niveau de la Direction Régionale et les agences y rattachées ;
- Veiller à la fiabilité des informations remontées ;
- S'assurer de la conformité des méthodes et procédures de travail consignées dans les textes réglementaires.

ORGANISATION DES DIFFERENTS NIVEAUX DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

❑ **Dispositif du contrôle permanent**

Le contrôle permanent est effectué à deux niveaux : un contrôle de 1er niveau qui est assuré par les opérationnels et complété par un contrôle hiérarchique et un contrôle de 2ème niveau à la charge des structures dédiées au niveau des métiers ainsi que celles rattachées au pôle Gouvernance et Contrôle de la Conformité.

La 1ère ligne de défense

Cette ligne de défense est assurée par 3 niveaux de contrôle : un Contrôle système, un Contrôle opérationnel et un Contrôle hiérarchie ou fonctionnel.

La 2ème ligne de défense

La 2ème ligne de défense est composée d'un ensemble de contrôles à posteriori opérés par :

- Des fonctions de contrôle transverses et indépendantes des métiers : Gouvernance et Contrôle de la Conformité, Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent, Risque Crédit.
- Des fonctions de contrôle dédiées à un périmètre donné et non indépendantes des pôles opérationnels : Support juridique, Contrôle et suivi des garanties, Contrôle réglementaire, Contrôle des dépenses, Sécurité des systèmes d'informations, Administration et Contrôle Réseau, Contrôle des Moyens de Paiement, Contrôle des Achats, Back Office Trésorerie, Contrôle Comptable et des Entités de Contrôle au niveau des directions régionales rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent.

Outre ses opérations de contrôle habituelles et dans le cadre de sa mission principale consistant au pilotage de ce dispositif, la fonction de Contrôle Permanent, rattachée à la Direction Centrale Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent veille au bon fonctionnement de ce dispositif en entretenant des relations fonctionnelles avec les différents acteurs de contrôle de 1er et 2ème niveau et en assurant une coordination entre eux.

Ce fonctionnement et l'interaction entre les différents acteurs de contrôle seront améliorés et renforcés progressivement, avec l'avancement du projet d'optimisation du processus de ce dispositif.

L'Organe Permanent de la Gouvernance et du Contrôle de la Conformité contribue notamment, à travers ses deux directions à la protection de la banque et de ses dirigeants en prévoyant les risques de non-conformité et de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, pouvant entraîner des sanctions administratives ou pénales ou entrainer une perte financière ou une atteinte à la réputation et à l'image de la banque.

La Direction Centrale Surveillance Risque Crédit assure à travers la Direction Contrôle des Engagements et la Direction Evaluation du Risque Crédit et Reporting, qui lui sont rattachées, la surveillance et la gestion du risque crédit.

La 3ème ligne de défense

Elle est assurée par :

- L'organe d'Audit Interne qui est chargé d'évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance ainsi que leur conformité aux lois et réglementations ;

- L'organe d'Inspection Générale qui veille au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes en menant des missions d'investigation et d'enquête pour délimiter les responsabilités en cas d'erreur, fraude ou malversation.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

La Société Tunisienne de Banque a réalisé, durant l'année 2024, plusieurs actions visant à améliorer son système de contrôle interne dont notamment :

- **L'élaboration d'une charte de Contrôle Interne**
  Révision de la charte de contrôle interne définissant le périmètre, les principes, la gouvernance et l'organisation de son dispositif de contrôle interne en précisant les acteurs ainsi que le périmètre et la coordination entre les différentes structures de contrôle.
- **Missions d'optimisation et d'évaluation**
  Continuation des missions ayant pour objet l'optimisation du dispositif de contrôle permanent et l'élaboration d'une cartographie des risques et ce, pour trois macro-process, l'évaluation du dispositif de LAB/FT en vue de l'obtention d'une certification AML 30000 et l'évaluation du dispositif de lutte contre la corruption.
- **L'élaboration de manuels de procédures**
  La banque a poursuivi les travaux d'élaboration de manuels de procédures. Il s'agit, notamment, des travaux de mise à jour des procédures existantes et des travaux de formalisation des procédures non décrites et des procédures de gouvernance et de management des systèmes d'information.
- **Formalisation et mise à jour de certaines notes de procédures et notes d'organisation**
  Dont notamment :

- La mise à jour des attributions des structures de la banque ;
- La création d'un comité de suivi des grands risques et d'un comité Watch List ;
- L'élaboration d'une procédure de veille réglementaire et d'une procédure d'examen et de contrôle des conventions conclues avec les parties liées ;
- L'élaboration d'une note de procédures de gestion des relations de la banque avec les correspondants bancaires étrangers et les fournisseurs ;
- La procédure de prévention du blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme.

- **Actions en matière de gestion des Risques Opérationnels et PCA**

L'année 2024 a été marquée par :

- La révision de la politique de gestion des risques opérationnels en tenant compte des limites d'appétence aux risques de la Banque,
- La continuité des travaux de construction des cartographies des risques par processus et thématique,
- Dans le cadre du renforcement et de l'optimisation du PCA, il a été procédé à la conduite d'un test d'interopérabilité du site de repli, à la finalisation de la Procédure de Continuité Agences et à l'actualisation des Plans de Continuité métiers,
- L'enrichissement et l'optimisation de la Base des incidents de la banque,
- La poursuite des travaux de mise en place des actions correctrices dont celles relatives aux process de clôture de compte initié par le client et à l'apurement des comptes inactifs et à réglementation spéciale,
- La diffusion de la culture risque moyennant notamment, des formations ciblées et des workshops…

- **Actions en matière de gestion du risque de marché & de Liquidité**
  L'exercice 2024 a été marqué par :
  - L'élaboration de la politique de liquidité ;
  - L'actualisation de la politique de gestion du portefeuille de négociation ;
  - La poursuite des travaux de mise en place du dispositif de gestion du Risque de Liquidité ;
  - L'élaboration d'un Plan de Financement d'Urgence encadrant l'exposition de la Banque au risque éventuel de crise de liquidité ;
  - La révision des limites internes sur les positions de change over-night, définies par devise et par niveau d'habilitation ;
  - La mise en place de scénarii de stress Testing permettant de mesurer l'exposition et l'impact engendré par la variation des paramètres de marché.

- **Actions en matière de gestion du Risque Crédit**
  - L'élaboration de la politique d'appétence aux risques de crédit ;
  - La définition des limites d'appétence et d'un système d'alerte précoce ;
  - La continuation du projet d'optimisation de la gestion et de la fiabilisation des garanties
  - Le projet d'acquisition d'une solution dédiée à l'implémentation du SNI ;
  - La mise en place d'une plateforme de contrôle des dépassements.

- **Actions en matière de Contrôle permanent**

Les actions réalisées en 2024 ont porté sur la mise en place d'une méthodologie des travaux de contrôle permanent, à travers les étapes suivantes :

- La continuation des travaux d'optimisation du dispositif du contrôle permanent parallèlement à la mission de construction de la cartographie des risques des process du bancaire étranger, financement et moyens de paiement ;
- L'élaboration, la mise à jour et l'application de certaines fiches de contrôle ;
- La formation et la sensibilisation du personnel du réseau et des contrôleurs régionaux en matière de contrôle opérationnel ;
- Réalisation d'opérations de contrôle et de vérification portant notamment, sur les engagements et opérations des agences.

Le contrôle permanent a été également, intensifié en 2024, avec l'effort fourni des contrôleurs régionaux ainsi que de ceux au niveau du siège. Une attention particulière a été accordée au contrôle des engagements notamment, en comptes courants.

- **Actions en matière de LAB/FT et de contrôle de la conformité**

Concernant le renforcement du dispositif LAB-FT, les principales actions réalisées en 2024 sont les suivantes :

- L'ajustement de certains scénarios et la mise en place de nouveaux scénarios de monitoring pour un meilleur suivi des opérations inhabituelles et atypiques,
- L'implémentation de nouveaux points de contrôle système bloquants sur certaines opérations de guichet, notamment, pour la fiabilisation et la mise à jour des données clients,
- La mise en place d'une alerte au niveau de l'application Agence permettant de détecter les opérations de change fractionnées,
- L'optimisation du traitement des opérations Money Gram.

En matière de contrôle de conformité et outre les contrôles habituels de conformité, il a été procédé à ce qui suit :

- La poursuite des travaux du projet stratégique de mise en place d'un système de management anti-corruption conforme à la norme Internationale ISO 37001 ;
- L'élaboration d'une procédure Interne de conventions règlementées ;
- L'élaboration de fiches KYE et KYS.

- **Actions en matière de renforcement de la sécurité des systèmes d'information**

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des Systèmes d'information, la STB a réalisé les actions ci-dessous, en matière de :

✓ **Gouvernance et conformité**
  - Refonte des politiques de cybersécurité et des procédures associées,
  - Réalisation de missions d'audits de sécurité et suivi de la réalisation des recommandations y associées,
  - Sensibilisation du personnel de la banque à la sécurité de l'information.

✓ **Renforcement des mesures de protection**
  - Déploiement de la solution XDR Palo Alto sur l'ensemble des actifs de la banque,
  - Mise en œuvre des services de la convention de cybersécurité signée entre la STB et le CBF.

✓ **Gestion des menaces et des incidents**
  - Traitement des incidents de sécurité,
  - Threat Intelligence et veille proactive en matière de surveillance des BIN des cartes bancaires, des vulnérabilités et failles de sécurité, fuites de données, du monitoring DNS, de la détection et de lutte contre le phishing et des incidents à travers la plateforme TheHive.

✓ **Projets stratégiques**
- Élaboration des prérequis du projet de cyber-assurance,
- Renforcement de la sécurité SI par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de cybersécurité.

- **<u>Projets en matière d'organisation du système comptable de la banque</u>**

Les actions réalisées visant à améliorer le contrôle et la maitrise des risques portent sur :
- La mise en place et la stabilisation des modules Compensation Effet Reçu et Compensation Chèques manuels Emis/Reçus ;
- La mise en place et la stabilisation du module ERP : Achat et Approvisionnement ;
- La continuation des préparatifs pour la mise en place de la comptabilité multidevises.

- **<u>Continuation des travaux d'apurement des suspens et traitement des origines</u>**

Dans un objectif de lever les réserves des commissaires aux comptes notamment, celles liées à l'importance des suspens comptables, la STB a poursuivi l'identification des origines en vue de les éradiquer et s'est engagée dans des projets d'amélioration et de mise en place de certains modules permettant de supprimer progressivement le traitement manuel des opérations.

Outre les travaux permanents, la STB a relancé la mission d'apurement des suspens au niveau des comptes correspondants et BCT non encore identifiés par le cabinet précédent.

SYSTEME DE CONTROLE DE LA CONFORMITE

La Société Tunisienne de Banque a mis en place un système de contrôle de la conformité de la banque aux lois, à la règlementation en vigueur et aux normes et usages professionnels et déontologiques ainsi qu'aux recommandations du Groupe d'Actions Financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce système a été conçu au fil des années de manière à couvrir toutes ses dimensions, à savoir, notamment :
- La mise en place d'un organe dédié au contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.
- L'allocution de la logistique nécessaire en moyens techniques et humains
- L'élaboration des politiques et des procédures organisant le contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.
- L'audit périodique de ce système.
- La gouvernance du système par le conseil d'administration et le comité d'audit via les reportings réguliers et les rapports d'activité et de non-conformité établis à cet effet.

A ce titre, les attributions de l'organe dédié au contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent se résument dans ce qui suit :
- Assurer la veille réglementaire, afin de se conformer en temps opportun à toute parution de nouveaux textes et exigences règlementaires en relation avec l'activité de la banque ;
- Donner un avis sur les nouveaux produits à commercialiser et sur les procédures de contrôle interne y afférentes ;
- Etablir une cartographie des risques de non-conformité et ;
- Veiller à ce que l'établissement dispose de procédures formalisées et de règles de contrôle interne pour les domaines relevant directement de la fonction de contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme & le blanchiment d'argent ;
- Procéder régulièrement à une vérification du respect de la politique, des procédures en matière de conformité et la lutte contre le terrorisme & le blanchiment d'argent et recommander les mesures correctrices ;

- Dispenser régulièrement des formations à l'ensemble du personnel sur les procédures de contrôle de la conformité relatives aux opérations qu'il effectue et veiller à la diffusion de la culture de la conformité ;
- Remonter à l'organe d'administration les problèmes et les dysfonctionnements constatés ainsi que les mesures à prendre pour pallier ces insuffisances.
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité et BA-FT en collaboration avec la direction centrale risques opérationnel et marché et contrôle permanent.
- Participer à l'élaboration des procédures internes décrivant les normes règlementaires exigées par la législation en vigueur en matière de conformité et de gestion du Risque BA-FT.
- Contribuer à la définition et suivre la mise en œuvre des contrôles adaptés portant sur les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.
- Procéder aux déclarations de soupçons à la CTAF dans le cas où ils sont jugés fondés.
- Diffuser toutes informations utiles aux entités concernées en matière de LAB-FT.
- Veiller à la conformité du dispositif de gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme « LAB/FT » aux exigences règlementaires.

L'année 2024 a été marquée, plus particulièrement, par le renforcement du dispositif LAB-FT afin de se conformer aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vue d'une éventuelle certification internationale AML 30000 ainsi que la finalisation des travaux de mise en place d'un système de Management Anti-Corruption conforme à la norme ISO 37001.

L'année 2024 a vu, également, la réalisation de plusieurs actions dont, essentiellement :

- L'Assistance aux filiales dans l'élaboration de la documentation relative à leurs dispositifs de gouvernance, tout en tenant compte de leur taille, leur profil de risque ainsi que la nature de leurs activités
- L'élaboration de la note de procédure de veille réglementaire et du Manuel de procédure SMAC,
- L'animation du module de formation en lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme au profit du Top Management,
- L'évaluation de la banque par rapport aux normes AML 30000,
- Le suivi et la déclaration des personnes assujetties à la réglementation FATCA,
- La formation et la sensibilisation au niveau des agences dans le cadre du workshop « contrôle » en matière de non-conformité, de LAB/FT et de lutte contre la corruption,

GESTION DES RISQUES

Le cadre global de gestion des risques au sein de la STB est établi conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie, et aux normes internationales de bonne gestion telles que contenues dans les recommandations du Comité de Bâle. Sur le plan organisationnel, plusieurs structures concourent à la gestion des différents risques auxquels la banque est exposée, dont particulièrement :

- La Direction Centrale Surveillance Risque ;
- La Direction Centrale Risques opérationnels et marché et contrôle permanent ;
- La Direction Contrôle de Gestion et ALM.

▪ En matière de surveillance du risque de Crédit

La surveillance du risque de crédit se fait au niveau de la STB à travers la Direction Centrale Risque de Crédit qui réunit la Direction Contrôle des Engagement et la Direction Evaluation du Risque crédit & reporting, et ce, pour une meilleure organisation et management des risques de défaut et de dégradation de la qualité du portefeuille de la Banque.

Conformément à son plan stratégique, la Banque s'est attelée en 2024 à optimiser sa politique de Risque Crédit et ce, notamment à travers :

- L'élaboration et la validation de la politique Risque Crédit qui représente désormais un nouveau levier pour la stratégie de financement de la Banque ;
- Le développement d'un modèle de notation pour les particuliers, permettant ainsi, la couverture de l'ensemble du portefeuille par le Système de Notation Interne ;
- L'optimisation des calculs de l'ECL et ce, notamment, à travers une évolution du procédé d'estimation de la LGD (D'une LGD forfaitaire à une LGD calculée conformément à la méthode Bâle 3).

▪ En matière de gestion des risques opérationnels

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de management des risques opérationnels, l'exercice 2024 a été marqué par la poursuite de plusieurs actions, dont principalement :

- La révision de la politique de gestion des Risques opérationnels tenant compte des limites d'appétence aux risques de la Banque ;
- L'implémentation des limites d'appétence au Risque Opérationnel tout en révisant les limites d'appétence au Risque Opérationnel et le système d'alerte précoce ;
- La couverture progressive des macro-process de la Banque par la cartographie des risques par processus et par thématique

Ce projet s'est déroulé selon les phases suivantes :

- Diagnostic du dispositif de gestion et de pilotage des risques opérationnels,
- Construction des cartographies des risques,
- Optimisation des tableaux de bord et reporting des risques opérationnels.

Pour l'année 2024, les cartographies qui ont été réalisées concernent les thématiques relatives aux services bancaires à l'étranger et aux risques anticorruption, LAB-FT et non-conformité.

- La poursuite des travaux d'implémentation du PCA et ce, par la conduite d'un test d'interopérabilité du site de repli et la finalisation de la procédure de Continuité Agence :
- L'enrichissement et l'optimisation de la Base d'incidents de la banque suite à l'optimisation du processus de collecte et de traitement des incidents,
- L'actualisation des Plans de Continuité Métiers,

En matière de gestion des risques de Marché

S'agissant des risques de marché, la Banque œuvre pour une approche exhaustive et proactive qui repose sur un ensemble de normes et procédures couvrant l'ensemble des activités de marché.

La Banque a ainsi entrepris, en 2024, plusieurs missions, dont essentiellement :

- L'actualisation de la politique de gestion du portefeuille de négociation en tenant compte des dispositions de la circulaire BCT 2021-05 et des Normes IFRS 9 ;
- Le reclassement d'une enveloppe de titres de bons de trésor du portefeuille de négociation en portefeuille Bancaire, opérée conformément à la politique de gestion du portefeuille de négociation ;

- Etude de l'impact des modalités de participation de la Banque aux adjudications BTA dans le cadre de l'opération de refinancement à plus long terme pour la période octobre 2024-août 2025 ;
- Révision des limites internes sur les positions de change over-night, déclinées par niveaux d'habilitation ;
- Conduite des travaux de stress-testing pour le risque de marché ;
- Mettre en mode opérationnel les travaux d'appétence aux risques, en procédant à un suivi régulier du respect des limites et des seuils d'alerte fixés.

En matière de gestion des risques de Liquidité

La gestion des risques de liquidité porte sur la couverture des risques suivants :

✓ Le risque de liquidité de financement : c'est le risque que la banque ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie et en sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, à un coût raisonnable, sans nuire à ses opérations journalières ou à ses situations financières ;

✓ Le risque de liquidité de marché : c'est le risque que la banque ne puisse pas facilement compenser ou liquider une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante du marché ou de perturbations sur le marché.

Au sein de la Banque, La gestion du Risque de liquidité est assurée à différents niveaux d'autorité, par le Conseil d'administration, la Direction Générale, le comité ALCO et les divisions des premiers et deuxièmes niveaux de la ligne de défense, à savoir la Trésorerie, la structure ALM rattachée au contrôle de gestion et la structure risque de marché.

Dans ce cadre et compte tenu, d'une part, des exigences réglementaires en vigueur et d'autre part des bonnes pratiques à l'échelle internationale, la Banque a procédé en 2024 à l'élaboration de la politique de management du risque de liquidité, dont l'objectif principal consiste à :

- S'assurer de la mise en place d'un dispositif et des outils de management du risque de liquidité en adéquation avec l'appétit de la Banque au risque de liquidité et de la capacité de la banque à satisfaire en temps voulu, ses obligations de paiement à tout moment, y compris en situation de crise ;
- Définir la gouvernance, les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la gestion et la surveillance du Risque de liquidité ;
- Définir les lignes directrices et la méthodologie de gestion du risque de liquidité ;
- Contribuer au développement d'une culture de risque proactive permettant d'assurer une saine gestion de ce risque.

Il a été aussi procédé à l'actualisation de la politique de gestion du portefeuille de négociation. Les principales modifications apportées à l'ancienne version ont porté principalement, sur les règles de classification des instruments financiers, la valorisation des instruments financiers classés en portefeuille de négociation et les règles de reclassement des instruments financiers du portefeuille de négociation au portefeuille bancaire.

Par ailleurs, la STB continue dans le cadre de l'activité ALM et de ses risques appropriés qui couvrent, entre autres le pilotage de la liquidité, à assurer les travaux récurrents de productions d'indicateurs et leur suivi rapproché via des tableaux de bord, des rapports périodiques et des cas d'alertes dont notamment les indicateurs du Plan de financement d'urgence, élaboré une année auparavant, et ayant pour objectif principal l'encadrement de l'exposition de la Banque au risque éventuel de crise de liquidité.

En matière de gestion du risque global de taux d'intérêt

En plus du management de la liquidité, le dispositif ALM de la STB, vise l'optimisation de la rentabilité des fonds propres et la préservation d'un niveau acceptable de ses risques financiers.

A ce titre, l'activité ALM gère le Risque global de taux d'intérêt qui se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le dispositif ALM sus-indiqué est renforcé par le Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO) créé en 2021, et regroupant les fonctions de finance, trésorerie, gestion des risques, commerciales et financement. Les principales missions de ce comité se résument en ce qui suit :

- Coordonner de manière régulière les opérations de gestion des actifs et des passifs conformément aux politiques (Gestion des risques, crédits, recouvrement...) ;

- Recommander une composition optimale de l'actif et du passif compte tenu des seuils et des limites de risque, et émettre les décisions aux structures opérationnelles, nécessaires pour assoir une structure efficiente du Bilan ;
- Garantir un niveau de rentabilité suffisante à travers une gestion saine des risques de liquidités et de taux, de manière à conforter dans la durée les fonds propres ;
- Surveiller et assurer le respect de l'activité ALM au regard des limites et des contraintes préalablement établies et approuver en cas de dérive les solutions et les plans d'ajustement nécessaires ;
- Produire des rapports trimestriels au Conseil d'Administration se rapportant à l'activité ALM.

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION

Développement Commercial

En 2024 et en conformité avec les orientations stratégiques de la Banque, certains segments ont été privilégiés et plus particulièrement les Jeunes et les Etudiants, les TREs et les professionnels et plus spécifiquement, les professionnels libéraux.

Pour le segment des Jeunes et Etudiants et dans le but de développer leur part de marché, la Banque a mis en place une gamme de produits répondant à leurs besoins. Une offre spécifique a été, notamment, lancée à savoir les Pack Student et Epargne Student.

Pour le segment des TREs, les efforts commerciaux ont été plus accentués et une assistance personnalisée et dédiée a été adoptée pour ce segment de clientèle au niveau du réseau des agences.

Le Segment des Professionnels et spécifiquement les professionnels libéraux ont été, également, favorisés à travers la participation et le sponsoring de divers manifestations, colloques et foires organisés ou destinés à cette catégorie de clientèle.

Aussi, une stratégie commerciale de développement de l'offre a été adoptée. En ce sens, plusieurs travaux ont été effectués, dont principalement, les suivants :

- La mise à jour du catalogue des produits existants ;
- Des études de Benchmarking permettant d'avoir une vision claire du marché et de ses tendances et de maîtriser l'univers concurrentiel ;
- Une enquête en ligne auprès du réseau ayant pour objet la détection des besoins des clients et l'innovation produits et ce, dans une initiative participative de développement des produits ;
- L'organisation de Workshops en présentiel avec le réseau des agences dénotant l'implication des forces de vente dans le processus de création de nouveaux produits ;
- Le développement et l'amélioration des produits digitaux dans le but d'améliorer l'expérience client et de rapprocher les services bancaires aux consommateurs.

En outre, une attention particulière a été allouée aux produits d'épargne à travers le lancement des produits d'assurance Vie Investi et University en addition à l'organisation de plusieurs actions de sensibilisation et de suivi des autres produits d'épargne.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'animation commerciale des forces de vente, plusieurs actions ont été menées, dont, essentiellement l'organisation de formations régulières pour les forces de vente, l'animation et le suivi régulier des performances des chargés et des agences et l'accompagnement pour la vente des nouveaux produits, avec des supports adaptés et un suivi régulier des résultats et ce, dans le but de maximiser l'efficacité des équipes commerciales.

Communication et sponsorisation

La Société Tunisienne de Banque a adopté une stratégie globale de communication en adéquation avec les valeurs de citoyenneté, de primauté de l'intérêt commun et de la propulsion des activités valorisantes rendant ainsi inéluctable sa participation aux grands événements.

Toujours fidèle à son rôle d'acteur économique engagé dans la réforme et le redressement de l'économie tunisienne, l'année 2024 a été caractérisée par une présence active de la banque à plusieurs grands rendez-vous nationaux et internationaux.

En ce sens, la STB a participé en 2024 aux principaux évènements d'intérêt national dont essentiellement :

- ✓ L'excursion culturelle organisée en faveur des ambassadeurs accrédités en Tunisie pour l'exploration du Nord-Ouest de la Tunisie à Jugurtha et à Tabarka « Programme de découverte de la Tunisie, Protocole 2024 » ;

- ✓ Le forum des compétences tunisiennes à l'étranger ;
- ✓ Différents évènements au profit de la diaspora tunisienne organisés en collaboration avec l'ATUGE et la TFBANK.

Aussi, la culture, l'art et la science ont toujours été parmi les principaux thèmes et axes de choix des actions à sponsoriser. A cet égard, la STB a participé, en 2024, à divers événements culturels dont, principalement, les Journées Cinématographiques de Carthage, le Festival de Jazz du Kef et les Journée Romaines d'El Jem.

Outre la dimension culturelle et artistique, ces actions revêtent une dimension RSE et visent la création de richesse, la dynamisation économique et l'inclusion des régions à travers la culture en tant qu'acteur économique engagé et socialement responsable.

Parallèlement, la STB a œuvré pour promouvoir son image auprès des élèves et des étudiants lors des congrès scientifiques, des hackathons et des cérémonies de fin de promotion.

En œuvrant pour des relations clients pérennes et l'atteinte de nouvelles cibles, la Société Tunisienne de banque a assuré, en outre, sa participation active aux hommages décernés aux bacheliers lauréats de toutes les sections du baccalauréat de la session 2024, au Salon Orientini, à l'émission radio « Etudionet » et aux compétitions culturelles inter-lycées de radio IFM.

Dans le domaine sportif, la STB a sponsorisé diverses équipes et événements sportifs, dont notamment, plusieurs activités sportives collectives et individuelles.

Il y'a lieu de signaler aussi, l'organisation d'un évènement à l'occasion de la signature d'un partenariat STB avec le programme ADAPT et STB /CERT.

Dans le cadre de ses campagnes commerciales pour l'année 2024, la Société Tunisienne de banque a procédé, parallèlement, à l'organisation d'actions pour la promotion des crédits écologiques à destination des particuliers et des professionnels, des produits de Crédit 48H et Pack Marhaba au profit des TRE ainsi que la promotion des produits destinés aux étudiants.

Système D'information

Dans le cadre de sa stratégie d'urbanisation et d'amélioration continue de son système d'information, la Société Tunisienne de Banque a poursuivi en 2024 ses efforts pour la modernisation et l'optimisation de ses infrastructures SI, avec pour objectifs principaux le renforcement de la résilience opérationnelle, l'amélioration de l'efficacité des process métiers et le respect des exigences réglementaires.

Dans une démarche globale visant à intégrer des outils performants, à fluidifier les interactions entre les différentes applications métiers et à soutenir le développement de nouveaux produits digitaux, l'année 2024 a été marquée par plusieurs réalisations, dont notamment la mise en place de nouveaux modules de gestion de trésorerie ainsi que l'application de la loi sur les chèques, en conformité avec la nouvelle réglementation nationale.

Par ailleurs, la STB a procédé à l'implémentation d'un système de gestion ERP intégré, témoignant de son engagement dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en alignement avec les standards internationaux.

La refonte du système de gestion des effets émis/reçus et du processus de compensation manuelle, ainsi que le lancement des travaux de migration vers les standards SWIFT ISO 20022, figurent également parmi les principales réalisations de l'année.

Dans le domaine comptable, la Banque a développé un système de comptabilité multidevises et déployé des dispositifs de détection et d'apurement des suspens comptables. Afin d'améliorer le service client, elle a également mis en place une plateforme de gestion des réclamations.

La digitalisation a constitué un axe stratégique majeur en 2024, avec pour ambition de développer des solutions innovantes répondant aux attentes croissantes des clients et de renforcer la sécurité des plateformes numériques. Parmi les réalisations notables figurent :

- ✓ La mise en production de la plateforme Tuni-Cash V2, offrant des transactions plus sécurisées et des fonctionnalités améliorées ;
- ✓ Le lancement des travaux de refonte des solutions mobiles STB Pay et STB Pay Pro ;
- ✓ La création d'une plateforme dédiée à la Responsabilité Sociétale des Entreprises,
- ✓ La mise en place d'une plateforme moderne de recrutement.
- ✓ Le développement d'une plateforme destinée aux sociétés communautaires, favorisant la collaboration et le soutien aux initiatives nationales.

L'année a été également marquée par le déploiement à grande échelle de la plateforme Digicorp, le lancement d'un projet CRM et le démarrage du projet stratégique Banque as a Service, positionnant la STB comme un acteur de référence dans l'offre de services bancaires flexibles et innovants.

Dans le cadre du renforcement de sa stratégie data, la Banque a poursuivi l'optimisation de ses processus et l'amélioration de ses performances globales, notamment par l'enrichissement de son Datawarehouse et de ses Datamarts, le déploiement d'outils d'analyse avancés et de modèles prédictifs, ainsi que l'accompagnement des métiers dans la fiabilisation des données. Parmi les avancées majeures :

- Le développement de modèles prédictifs pour l'optimisation des caisses (GAB et agences) ;
- L'élaboration de tableaux de bord adaptés aux nouveaux besoins en recouvrement ;

- La centralisation des données relatives aux états réglementaires.

Dans un souci de renforcement des outils de contrôle, la STB a procédé à :

- La mise en place d'un nouveau portail de contrôle pour la monétique et les moyens de paiements innovants.
- La création d'une plateforme de surveillance des dépassements d'autorisations ;
- L'implémentation d'un entrepôt de calcul des plafonds des chéquiers, basé sur les capacités résiduelles.

Sur le plan des infrastructures, la STB a adopté une stratégie ambitieuse alignée sur ses besoins stratégiques et les contraintes réglementaires. Les réalisations phares incluent :

- L'extension et la mise à niveau des infrastructures des Data Centers, tant au niveau du site principal que du site de secours ;
- Le renforcement de la sécurité des réseaux et des Data Center, consolidant ainsi la posture de la banque face aux menaces cybernétiques croissantes ;
- L'implémentation de solutions avancées de détection et de réponse aux menaces ;

S'agissant des bases de données, la Banque a installé, configuré et migré vers les nouvelles versions, tout en intégrant des outils de sécurité avancés. En complément, la mise en œuvre de nouvelles solutions de réplication a renforcé le plan de continuité informatique.

En matière de cybersécurité, la banque a renforcé ses politiques de sécurité en accord avec la norme ISO 27001 et a signé un protocole d'accord avec le Conseil Bancaire et Financier pour adhérer aux services du CERT bancaire. Elle a également développé des politiques spécifiques au système SWIFT.

Ces initiatives témoignent non seulement d'un engagement fort envers la protection des systèmes informatiques et des données sensibles, mais aussi d'une volonté proactive d'anticiper les défis futurs dans un environnement numérique en constante évolution.

En perspective, le lancement du projet stratégique visant à établir une gouvernance du système d'information (SI) constituerait une étape clé pour assurer une gestion structurée, sécurisée et alignée sur les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance SI.

Capital humain

La Société Tunisienne de banque a de tout temps, considéré son capital humain comme une partie prenante clé et un levier de sa performance.

Au terme de l'exercice 2024, l'effectif de la Société Tunisienne de Banque a atteint 1751 collaborateurs d'âge moyen de 42 ans et dont près de 57% affectés au réseau des agences et Directions régionales et 41% affectés au siège. Cette répartition s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques de la banque visant, entre autres, à renforcer davantage les équipes commerciales du Réseau et la promotion des métiers de vente.

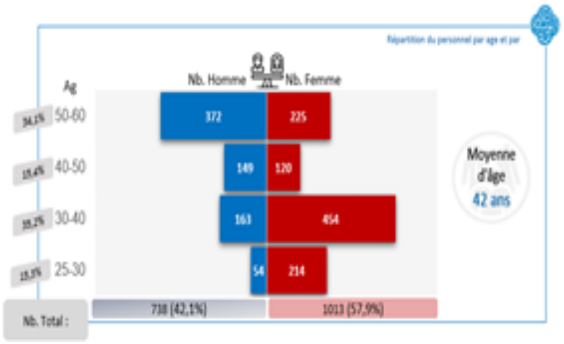

La STB a représenté parallèlement, l'une des meilleures performances du secteur bancaire en termes d'encadrement où les effectifs de la banque sont composés à hauteur de 65% par des cadres titulaires de diplômes d'enseignement supérieur contre un taux de 64% en 2023. Le taux de responsabilisation s'est élevé, de sa part, à 21,8% en 2024.

La STB s'est engagée également, en faveur de la non-discrimination, de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances et des traitements par l'adoption d'une politique de genre rentrant dans le cadre de sa politique RSE pour favoriser la représentation de la diversité à tous les niveaux de l'organisation.

S'agissant du bien-être social et dans le cadre des efforts continus pour assurer un équilibre harmonieux entre les besoins professionnels et les besoins personnels des collaborateurs, la Société Tunisienne de banque a opté pour une politique sociale basée sur des objectifs de renforcement de motivation des collaborateurs et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les principales œuvres sociales réalisées, en ce sens, ont concerné ce qui suit :

- L'organisation d'une journée portes ouvertes intitulée « Journée Octobre Rose » dédiée à la sensibilisation et au dépistage du cancer du sein et ce, dans le cadre de la médecine préventive,
- La mise à la disposition des collaboratrices nouvelles mamans d'un espace « Mamans allaitantes ».

Ces réalisations s'ajoutent aux efforts continuellement déployés que ce soit en matière de médecine préventive, d'assistance, de couverture sociale, d'actions d'entraide et de gestion des avantages et crédits sociaux au profit du personnel de la banque.

En intégrant la santé, le bien-être et l'épanouissement professionnel dans ses priorités, la STB a démontré ainsi, sa capacité à répondre aux défis sociétaux actuels tout en créant un impact positif pour ses employés et pour la société. Cette approche globale et inclusive illustre parfaitement l'engagement de la banque envers une croissance responsable et harmonieuse.

En matière de formation professionnelle, la Société Tunisienne de Banque a confirmé, comme à l'accoutumée, son rôle substantiel dans le développement de compétences adaptées aux besoins des collaborateurs et de la banque et partant, son engagement envers l'excellence.

En ce sens, le taux d'accès à la formation au sein de la banque a atteint 58,1% soit une augmentation, par rapport à l'année 2023, de 10%. Le nombre moyen de jours de formation s'est établi, de sa part, à 1,9 jours par participant reflétant, ainsi, un investissement rigoureux et conséquent de la banque dans le renforcement des compétences et l'accompagnement des apprenants collaborateurs.

L'année 2024 a observé, dans ce cadre, la concrétisation de plusieurs actions de formation dont, essentiellement, les suivantes :

✓ L'organisation de cycles de formation en intra et en inter-entreprises ;

- ✓ Des formations certifiantes et des cycles courts au profit de 63 collaborateurs, renforçant ainsi, leurs compétences et expertises, notamment, dans les domaines de la comptabilité et de la Fiscalité, la Trésorerie, la Gestion de projets, la Gouvernance et le Contrôle bancaire, le domaine Juridique, les NTIC, les SI, le Développement digital, la RSE… ;

- ✓ Des formations diplômantes au profit de 19 participants du réseau des agences (ITB, MBA, cycle moyen…).

Par ailleurs, l'académie STB a permis la mise en place de plusieurs initiatives pour répondre aux besoins d'apprentissage à distance et en blended learning. Ce format digital a permis une plus grande flexibilité et une meilleure accessibilité pour les participants, tout en optimisant la gestion pédagogique des formations.

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE – RSE-

En poursuivant son engagement à intégrer les enjeux de responsabilité environnementale et sociétale dans ses métiers et en étant toujours convaincue que la réussite économique ne peut se faire sans considérer l'impact social et environnemental de ses activités, la Société Tunisienne de Banque a défini une politique RSE et a présenté ses axes principaux dans l'optique d'une démarche structurée qui implique l'ensemble de ses entités et qui anime et guide les décisions à tous les niveaux.

Contribuant à une économie inclusive et durable et faisant de la RSE un pilier primordial de sa stratégie globale, la Société Tunisienne de Banque s'est toujours engagée envers la création de la valeur partagée, la transition énergétique et la promotion de la finance durable.

En ce sens, une démarche RSE selon la norme internationale ISO26000 a été initiée et ce, dans le cadre d'un programme national pilote. Cette démarche structurée fait ressortir 6 principaux enjeux RSE adossés à 4 axes stratégiques qui se présentent comme suit :

Les Enjeux RSE

Le Financement Responsable

Le Financement responsable repose sur une orientation qui priorise les projets qui concilient performances financières, sociales et environnementales en maitrisant les risques et en soutenant les projets a fort impact positif au niveau social et environnemental.

Dans le cadre de cet enjeu, la STB œuvre à la promotion de nouveaux modèles à impact environnemental et d'économie sociale et solidaire, l'accompagnement de la croissance verte et le développement et la création d'écosystèmes augmentant la valeur ajoutée tout en adoptant des processus d'évaluation des risques selon les meilleures pratiques internationales.

Le Support durable au client

Cet enjeu repose sur un accueil de qualité, un conseil de proximité et un accompagnement personnalisé ainsi qu'un service après-vente efficace.

La STB a œuvré, ainsi, à orienter ses clients à travers des processus qualité répondant à leurs attentes, faciliter l'introduction des entreprises clientes dans l'écosystème, inciter les clients à anticiper les risques environnementaux et/ou sociaux et à développer l'inclusion et l'éducation financière.

Gouvernance et pratiques de l'éthique

La STB a érigé en priorité la conformité de ses activités aux lois et règlements en vigueur tout en se référant aux meilleures pratiques. Elle veille aussi scrupuleusement, à minimiser son exposition aux risques déontologiques caractéristiques du secteur bancaire, à savoir, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En ce sens, la Société Tunisienne de Banque a soutenu ses efforts pour la promotion de la culture de maitrise des risques et de conformité légale et la prévention de toute forme de corruption.

La Société Tunisienne de Banque a veillé, également, à l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance, la promotion de la transparence et la redevabilité envers les parties prenantes ainsi que le respect des règles de concurrence loyale, la protection des données, le renforcement des systèmes d'alerte et l'application du système SGES.

Employeur de marque

Concernant cet enjeu, la Société Tunisienne de Banque a assuré la promotion de la diversité, le maintien d'un dialogue social constructif et apaisé et la promotion des investissements améliorant ainsi, les conditions de travail et le climat social.

L'Eco-Responsabilité

La démarche éco-responsable de la STB englobe les achats responsables, les consommations durables, les investissements responsables et les écogestes.

Dans le cadre de cet enjeu, la STB a œuvré à privilégier les achats locaux et encourager les PME, les artisans et les start-ups innovantes, à soutenir les produits respectueux de la nature et de l'environnement social et humain, à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans son processus d'achats et à améliorer sa propre empreinte environnementale et à mener des initiatives de vulgarisation et de sensibilisation.

Digitalisation, Protection des données et Cybercriminalité

La Société Tunisienne de Banque a œuvré pour la création d'un environnement informatique sécurisé, la protection des données personnelles, la maitrise des nouveaux risques numériques et l'adoption des outils de prévention et des logiciels nécessaires pour prévenir et se protéger face à la cybercriminalité.

Axes Stratégiques RSE

Il y'a 4 axes stratégiques RSE : l'économique, l'environnemental, le social et sociétal et la gouvernance, déclinés en un plan stratégique 2022-2026.

Pour l'année 2024, la Société Tunisienne de Banque a assuré la concrétisation de plusieurs initiatives en lien avec ces axes stratégiques. Ces initiatives ont concerné, essentiellement, ce qui suit :

1) Axe Social et Sociétal

Concernant cet axe, la STB a procédé, en 2024, aux initiatives suivantes :

- ✓ Un don d'ordinateurs recyclés et remis à neuf pour une école locale et la création d'un club informatique au sein de l'établissement ;
- ✓ La contribution au réaménagement du parc "Ali Belhouane" en visant l'amélioration des infrastructures publiques, la dynamisation de l'économie locale et le renforcement des liens communautaires ;
- ✓ L'alignement des actions de la banque avec les objectifs de Développement Durable des Nations Unies en relation à la bonne santé et bien-être, l'égalité entre les sexes, le travail décent et la réduction des inégalités. Cet alignement s'est matérialisé, notamment, par la mise en place de programmes, de structures et d'initiatives visant à promouvoir le bien-être physique, mental et social des collaborateurs ;
- ✓ La participation de la banque à la deuxième phase du projet Support and Accelerate Women's Inclusion ;
- ✓ La participation de la banque au programme Gender Diversity Management pour évaluer les efforts réalisés et prévoir des initiatives concrètes en faveur de la diversité ;
- ✓ La signature avec l'Association Almadanya d'une convention de partenariat pour lutter contre la déscolarisation à travers le programme « FATMA » ;
- ✓ La Société Tunisienne de Banque s'est associée à cinq autres banques pour participer à un programme de formation et de sensibilisation destiné aux gestionnaires des Sociétés Communautaires.
  La participation à ce programme témoigne de l'engagement continu de la banque à soutenir l'entrepreneuriat territorial, en favorisant le développement d'entreprises qui contribuent au bien-être des communautés.

2) Axe Environnemental

Les réalisations, en ce cadre, ont intéressé, principalement, ce qui suit :

- ✓ L'élaboration du premier bilan carbone 2024 de la banque,
- ✓ Le développement d'un tableau de bord pour le renforcement du suivi des risques climatiques et l'optimisation de la prise de décision,
- ✓ L'adoption d'une approche proactive en matière de verdissement du portefeuille de la banque et de décarbonation des industries et ce, par la mise en place d'une démarche structurée et méthodique pour identifier les opportunités les plus prometteuses et d'orienter efficacement les financements,
- ✓ La participation de la banque, en 2024, à des ateliers spécialisés organisés par le PNUD portant sur le calcul de l'empreinte carbone des institutions financières ce qui permettra à la banque de se préparer aux normes internationales en matière de durabilité et d'accroître sa capacité à répondre aux attentes croissantes en Finance Responsable.

3) Axe Economique

La STB s'est engagé, en 2024, dans le programme ADAPT pour la promotion d'une agriculture durable en Tunisie. En partenariat avec l'AICS, elle a formé son personnel et ses clients à mobiliser des financements innovants et à soutenir la transition écologique des secteurs agricoles et du secteur de pêche artisanale.

En s'engageant vers un avenir plus durable, La STB a intégré dans sa nouvelle stratégie « STB Horizon 2026 » les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Consciente des défis et des opportunités liés aux ESG, la banque a œuvré, en effet, pour accompagner ses clients vers des projets durables et des modèles économiques innovants tout en leur proposant des solutions de financement adaptées.

Le projet "Implémentation des critères ESG" s'est décliné, dans ce cadre, en plusieurs projets dont, notamment, les suivants :

Intégration de l'ESG dans le Processus de Financement

En intégrant les ESG dans le processus de financement, la STB a déployé un système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux pour garantir une évaluation approfondie de l'impact de chaque projet soutenu.

Gestion ESG dans les Achats et les Projets d'investissement

C'est la mise en place d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les procédures d'achats et les projets d'investissement internes.

En considérant les impacts potentiels sur l'environnement et sur la société lors des décisions d'achat et d'investissement, la STB s'efforce, en effet, de créer une culture organisationnelle où la responsabilité sociale et environnementale est intrinsèquement liée aux processus opérationnels.

Transformation des Secteurs porteurs

En se concentrant sur la transformation des secteurs porteurs en Tunisie, la Société Tunisienne de Banque va au-delà de son rôle de prestataire de services financiers en devenant un catalyseur du développement durable en encourageant et en finançant des initiatives qui favorisent des pratiques économiques et sociales plus respectueuses de l'environnement.

Décarbonation Industrielle

La STB s'est engagé à faciliter la décarbonation des activités industrielles en offrant un soutien Financier et stratégique et en jouant un rôle proactif dans la transition vers une économie bas-carbone.

Verdissement du Portefeuille

En intégrant les critères environnementaux dans ses décisions d'investissement, la STB influence positivement les choix des investisseurs, contribuant ainsi à la création d'un marché financier plus aligné sur les principes de durabilité.

La Finance Verte

En soutenant des projets qui génèrent un impact positif sur l'environnement et la société, la banque joue un rôle crucial dans la redirection des flux financiers vers des initiatives durables.

Plateforme RSE

La conception et la mise en place d'une plateforme RSE sont une déclaration de l'engagement continu de la banque envers la transparence et la responsabilité. Cette plateforme devient le canal centralisé pour communiquer les progrès réalisés, les défis rencontrés et les initiatives futures, renforçant ainsi la crédibilité de la banque.

L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL IFRS

En 2018, le Conseil national de la comptabilité avait décidé l'adoption des normes IFRS concernant les états financiers consolidés des établissements financiers et des sociétés cotées, au titre de l'exercice 2021. Cette date a été reportée suite à la décision de son assemblée générale du 31 décembre 2021 pour retenir l'exercice 2023 comme année d'adoption des normes IFRS pour les états financiers consolidés.

Dans ce cadre, la Banque a entamé son projet d'implémentation des normes IFRS du Groupe STB avec l'assistance d'un cabinet externe. Plusieurs actions ont été concrétisées à savoir :

1. La réalisation des travaux de diagnostic des politiques comptables des entités du groupe STB ayant une contribution significative à la performance financière sur base consolidée ;
2. L'identification et l'analyse des écarts entre les politiques comptables et prudentielles appliquées par le groupe STB et le référentiel IFRS ;
3. La revue des systèmes d'information et l'identification des adaptations nécessaires permettant la production des états financiers en normes IFRS ;
4. Le choix des options comptables et options IT: la sélection des options comptables prévues lors du premier passage aux normes IFRS, ainsi que des scénarios IT les plus adéquats pour répondre aux fonctionnalités exigées par lesdites normes, et la détermination des hypothèses de calcul des pertes de crédit attendues (ECL) en conformité à la norme IFRS 9 ;
5. L'étude d'impact sur les capitaux propres pour l'exercice 2021.
6. L'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 (en cours de validation) ;
7. La réalisation des travaux d'étude d'impact de l'IFRS 9 sur l'exercice 2021 conformément aux lignes directives édictées par la BCT ;
8. L'élaboration des spécifications fonctionnelles et du plan d'implémentation.
9. L'élaboration du manuel des politiques comptables du groupe STB selon les normes IFRS.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

L'année 2024 était une année charnière pour l'exécution de la stratégie de la Banque 2022-2026. Cette stratégie, organisée autour de cinq axes principaux : le développement commercial, l'offre et la proximité, la gestion des risques et efficacité opérationnelle, la technologie et l'innovation ainsi que le développement du "More Business «, vise à optimiser la compétitivité et l'efficience de la Banque pour atteindre les objectifs de performance et de rentabilité fixés.

Il s'agit, en effet, d'une Transformation Stratégique maîtrisée avec un déploiement structuré et progressif, un pilotage rigoureux appuyé par une gouvernance solide, une progression stable et une performance globalement satisfaisante vers la réalisation des objectifs fixés.

La mise en œuvre progressive du programme de transformation stratégique inscrit la banque dans une dynamique profonde de changement permettant de renforcer son positionnement en tant qu'acteur clé, innovant et responsable. La STB devrait, ainsi, optimiser sa compétitivité et sa rentabilité, tout en garantissant un développement durable axé sur l'innovation, la satisfaction client et la création de valeur.

Il convient, également, de souligner que la Société Tunisienne de Banque vise à adopter une stratégie unifiée pour l'ensemble du groupe et ce, afin de renforcer la synergie entre la banque et ses filiales. Cette harmonisation lui permettra d'optimiser ses ressources, d'améliorer sa compétitivité et de consolider la position du groupe STB sur le marché.

Les deux prochaines années 2025 et 2026 connaitraient une accélération du rythme de mise en œuvre de la nouvelle stratégie STB Horizon 2026.

Dans ce cadre, plusieurs projets stratégiques sont en cours dans plusieurs domaines clés : l'optimisation et la digitalisation des processus métiers, l'amélioration de la gestion des risques qui évolue avec la révision de la politique de crédit, l'industrialisation du recouvrement et le renforcement des dispositifs de conformité.

La Société Tunisienne de Banque poursuivra, en outre, l'amélioration de son offre commerciale avec une segmentation client plus fine, une restructuration du réseau des agences pour une proximité optimisée et une meilleure stratégie de communication.

La modernisation du système d'information continuera, également, avec une gouvernance IT optimisée et des solutions de cybersécurité avancées.

A travers son programme stratégique More Business, la STB s'est engagé, aussi, activement dans une démarche de diversification de ses sources de revenus et ce, en renforçant son portefeuille d'activités. L'objectif étant de saisir des opportunités de croissance dans des secteurs à forte valeur ajoutée et d'assurer une plus grande stabilité financière à long terme.

Par ailleurs, et en continuité avec sa démarche de responsabilité sociétale, la STB poursuivra sa dynamique de transformation profonde, visant à positionner la banque comme un acteur de référence aligné avec les meilleures pratiques, et ce avec l'établissement de son bilan carbone et la création d'une plateforme RSE dédiée.

Ces actions témoignent de sa volonté de concilier performance économique et responsabilité sociétale, consolidant ainsi son positionnement en tant qu'acteur bancaire innovant et engagé.

La Société Tunisienne de Banque maintient, en effet, une dynamique rigoureuse pour être au diapason du Plan de développement national et ce, dans le cadre des grandes orientations et de la vision stratégique du pays.

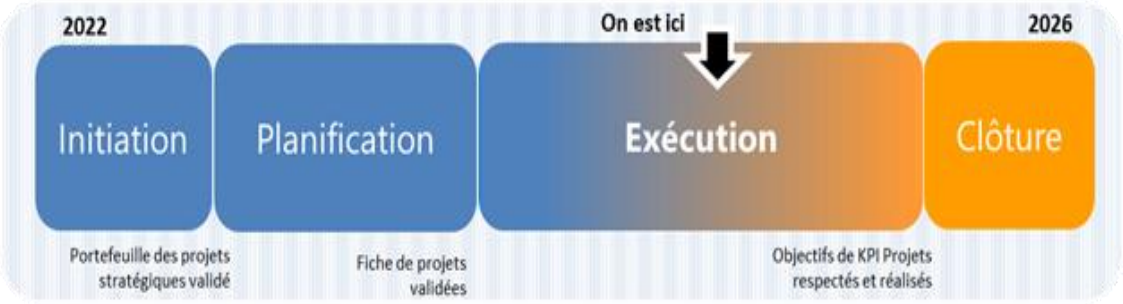

Rétro sur la conception de la stratégie

Rétro sur la stratégie son cadre de gouvernance

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB

PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE LA STB

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.
Ainsi, le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement, dans les secteurs financiers, bancaires et autres services.

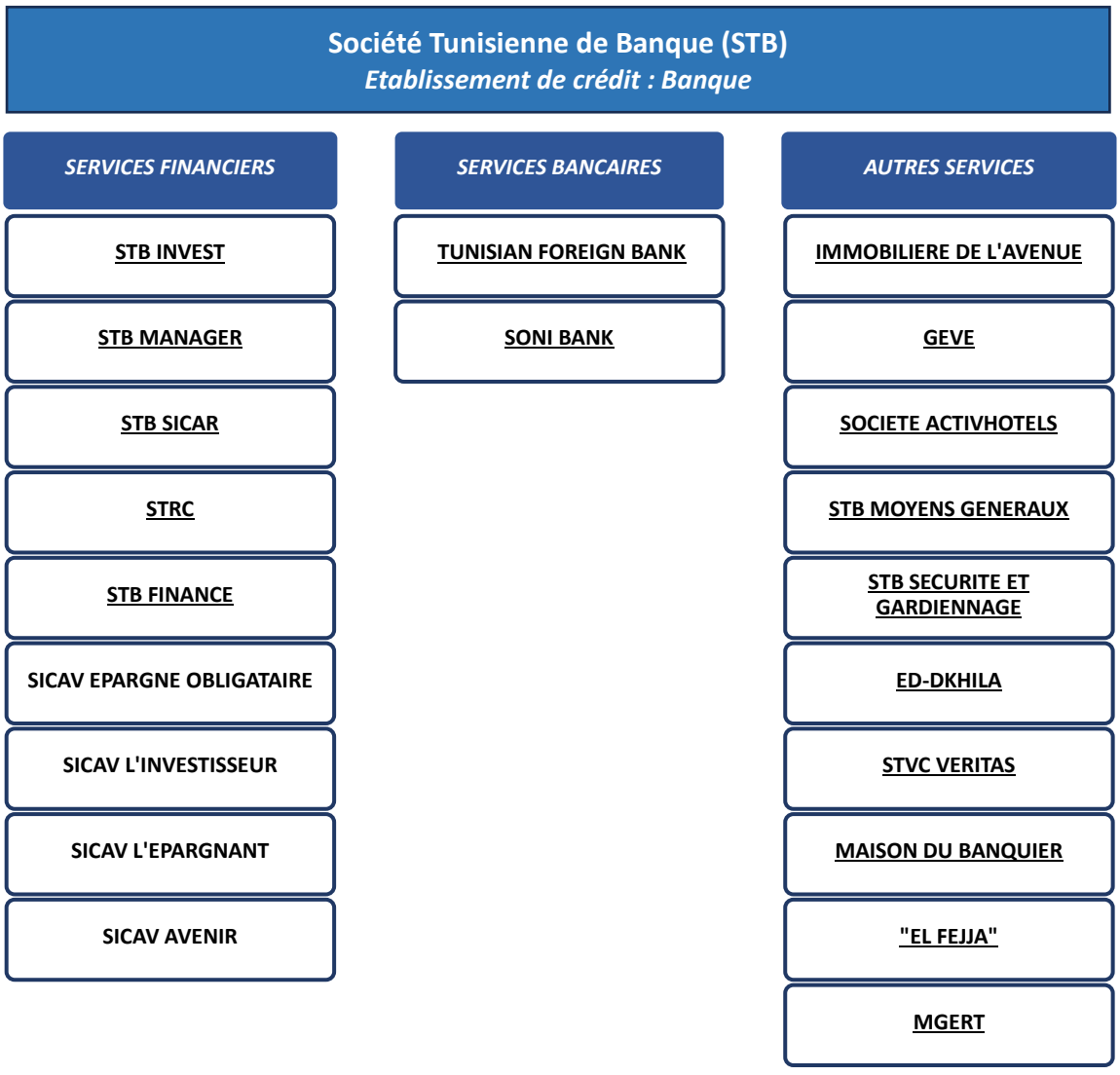

Classification des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de la STB

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les sociétés intégrées globalement sont au nombre de 17 dont la société mère :

En Milliers de Dinars

SOCIETES CONSOLIDEES	POLE D'ACTIVITE	PAYS	CAPITAL
STB BANK (société Mère)	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE	776 875
STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	39 352
STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	2 500
STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	6 500
STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	19 495
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	SERVICE	TUNISIE	9 400
STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	39 662
SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	SERVICE	TUNISIE	4 000
SOCIETE ED DKHILA	SERVICE	TUNISIE	7 500
SOCIETE ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE	28 784
SICAV L'INVESTISSEUR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	1 146
SICAV L'AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	1 094
SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	206 121
SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	157 078
STE MOYENS GENERAUX	SERVICE	TUNISIE	500
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	SERVICE	TUNISIE	20
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	SERVICE	TUNISIE	200

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.
Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat. Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

En Milliers de Dinars

SOCIETES CONSOLIDEES	POLE D'ACTIVITE	PAYS	CAPITAL
TUNISIAN FOREIGN BANK	ETABL. DE CREDIT	FRANCE	91 529
S.T.C VERITAS	SERVICE	TUNISIE	649
SONI BANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER	25 275
S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SERVICE	TUNISIE	1 773
S.P.C.M "ELFEJJA"	SERVICE	TUNISIE	8 000

Evolution des pourcentages de contrôle et des pourcentages d'intérêts

POURCENTAGES DE CONTROLE

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance direct et/ou indirect entre la STB et les sociétés consolidées. Il permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de déconsolidations à appliquer. Le pourcentage de contrôle exprime le nombre de droits de vote dont dispose la STB dans l'entreprise consolidée. Il se calcule en faisant la somme de tous les droits de vote détenus directement ou indirectement par les sociétés placées sous le contrôle exclusif de la STB.

Le tableau suivant, présente les pourcentages de contrôle arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2023 :

SOCIETES CONSOLIDEES	% de Contrôle du Groupe		
	2024	2023	Var %
1. STB BANK (société Mère)	100,00%	100,00%	0,00%
2. STB INVEST	96,88%	96,85%	0,03%
3. STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%
4. STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%
5. STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	100,00%	100,00%	0,00%
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%
9. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%
11. SICAV L'INVESTISSEUR	78,59%	77,83%	0,76%
12. SICAV L'AVENIR	98,22%	98,27%	-0,05%
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	5,91%	1,02%	4,89%
14. SICAV EPARGNANT	8,55%	7,84%	0,72%
15. TUNISIAN FOREIGN BANK	49,99%	49,99%	0,00%
16. STE MOYENS GENERAUX	99,98%	99,97%	0,01%
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	49,99%	49,95%	0,05%
18. S.T.C VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%
19. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	19,96%	19,96%	0,00%
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	99,95%	99,90%	0,05%

POURCENTAGES D'INTERET OU DEPENDANCE FINANCIERE AU GROUPE

Le pourcentage d'intérêt exprime la part de capital détenue par la STB directement et/ou indirectement dans chaque société consolidée.

Contrairement au pourcentage de contrôle qui détermine la méthode de consolidation, le pourcentage d'intérêt permet la mise en œuvre de la consolidation. En effet, il permet d'évaluer les droits de la STB dans l'actif net des sociétés consolidées ainsi que la part revenant aux actionnaires minoritaires.

Il est également utilisé comme un outil principal dans la mise en œuvre des écritures de consolidation au moment de l'élimination des opérations réciproques et de la répartition des capitaux propres. Le pourcentage d'intérêt se calcule en faisant la somme des pourcentages de capital détenus directement par la société mère dans le capital de la filiale et le produit des pourcentages de capital détenus directement et indirectement dans les sous-filiales.

L'état suivant, présente les pourcentages d'intérêt arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2023 :

SOCIETES CONSOLIDEES	% d'intérêt du Groupe		
	2024	2023	Var %
1. STB BANK (société Mère)	99,99%	99,99%	0,00%
2. STB INVEST	96,56%	96,53%	0,03%
3. STB MANAGER	99,54%	99,53%	0,00%
4. STB FINANCE	95,95%	95,95%	0,01%
5. STB SICAR	98,88%	98,88%	0,01%
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,31%	99,31%	0,00%
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,81%	99,81%	0,00%
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	49,99%	0,00%
9. SOCIETE ED DKHILA	67,64%	67,63%	0,00%
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,95%	99,95%	0,00%
11. SICAV L'INVESTISSEUR	77,08%	76,31%	0,76%
12. SICAV L'AVENIR	97,62%	97,67%	-0,05%
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	3,55%	0,99%	2,56%
14. SICAV EPARGNANT	3,99%	7,77%	-3,78%
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	49,99%	49,99%	0,00%
16. STE MOYENS GENERAUX	97,96%	97,94%	0,02%
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	49,99%	49,94%	0,05%
18. S.T.C VERITAS	27,05%	27,05%	0,00%
19. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	19,96%	19,96%	0,00%
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	97,91%	97,84%	0,07%

APERÇU SUR L'EVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

Chiffres clés du Groupe STB

	En millions de dinars	déc 2020	déc 2021	déc 2022	déc 2023	déc 2024	CGAR
Activité	Total du bilan	12 348,4	13 583,5	14 903,4	14 917,5	15 273,3	5,5%
	Dépôts clientèle	8 413,7	8 982,9	9 737,1	10 005,0	11 188,8	7,4%
	Encours des crédits nets à la clientèle	9 081,7	9 718,1	11 002,9	10 477,3	9 741,8	1,8%
Résultats	Marge d'intermédiation	361,9	363,4	379,6	325,2	237,1	-10,0%
	Volume des commissions nettes	115,9	132,1	132,9	131,8	134,1	3,7%
	Chiffres d'affaires	1 083,0	1 119,9	1 317,1	1 459,2	1 428,0	7,2%
	Produit net bancaire	621,3	650,4	728,7	714,7	689,3	2,6%
	Charges opératoires	273,5	314,8	339,4	368,9	380,8	8,6%
	Résultat Net consolidé de l'exercice	69,5	125,7	99,7	59,7	103,3	10,4%
	Résultat après modification comptable	68,4	117,0	115,2	86,0	102,3	10,6%
Capitaux propres	Capital	776,9	776,9	776,9	776,9	776,9	0,0%
	Réserves consolidés	300,8	370,2	512,4	492,1	544,9	16,0%
	Actions propres	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	0,1%
	Résultats de la période	68,4	125,7	99,7	59,7	103,3	10,9%
	Capitaux propres	1 140,6	1 267,3	1 383,5	1 323,1	1 419,5	5,6%
Rentabilité	Rentabilité des fonds propres (ROE)	6,4%	11,0%	7,8%	4,7%	7,8%	5,3%
	Rentabilité des actifs (ROA)	0,6%	1,0%	0,7%	0,4%	0,7%	4,4%
	Résultats Net / PNB	11,0%	19,3%	13,7%	8,4%	15,0%	8,0%
	Commissions nettes /P.N.B	18,7%	20,3%	18,2%	18,4%	19,5%	1,0%
	Marges d'intermédiations / PNB	58,2%	55,9%	52,1%	45,5%	34,4%	-12,3%
	Commissions nettes /masse salariale	65,1%	64,6%	59,7%	53,5%	52,4%	-5,3%
	Coefficient d'exploitation	44,0%	48,4%	46,6%	51,6%	55,2%	5,8%

Evolutions du Bilan Consolidé

Au niveau des postes de l'actif :

A fin 2024, le total actif du groupe STB s'est situé à 15.273,3 MD en hausse de 355.9 MD ou 2.4% par rapport à l'année dernière. Ce constat est expliqué par les variations différenciées suivantes :

- ✓ Baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 735,5 MD ou 7.0% pour atteindre 9.741,8 MD au terme de l'exercice 2024. Cette baisse est constatée quasi exclusivement, au niveau de la société mère qui a vu son encours régresser de 742,2 MD ou 7% ;
- ✓ Baisse du portefeuille titres commercial de 100,9 MD ou 13,8%, observée essentiellement, au niveau de la société mère (- 64,2 MD ou - 15%) ;
- ✓ Progression du portefeuille titres d'investissement de +1.147,6 MD ou +52,7%, quasiment concentrée au niveau du portefeuille de la société mère à la suite de la participation active de la banque dans le financement de la dette publique à travers les souscriptions en Bons de Trésor et aux différentes tranches de l'emprunt national.

Au niveau des postes du passif :

Le total du passif du Groupe a enregistré une progression de +1.9% à 13.480,7 MD qui s'explique principalement, par les variations différenciées suivantes :

- ✓ Hausse des dépôts et avoirs de la clientèle : +1.183,8 MD ou +11,8% portant ainsi leur encours au terme de l'exercice 2024 à 11.188,8 MD contre 10.005,0 MD à fin 2023. A ce titre, la Société mère a enregistré une hausse de +1.222,7 MD ou +12%
- ✓ Régression de l'encours des emprunts et ressources spéciales : -82,4 MD ou -12,9% l'encours de cette catégorie de ressources de la société mère a connu une baisse de -80,1 MD ou -11,9%
- ✓ Nette régression du recours au refinancement sur le marché monétaire : -565,6 MD ou -52,5%

Au niveau des postes des capitaux propres :

Le total des capitaux propres du groupe STB s'est établi à 1.419,5 MD à fin 2024 contre 1.323,1 MD au terme de l'exercice 2023 enregistrant ainsi une hausse de 96,5 MD ou 7,3%.
Cette variation est attribuée au résultat de l'exercice.

Evolution du Résultat du Groupe et de ses Principales Composantes

A fin décembre 2024, le résultat net consolidé du groupe STB a connu une progression de 43,6 MD ou 73,1% pour se situer à 103,3 MD contre 59,7 MD à fin 2023. Ce résultat provient essentiellement de la contribution positive de la société mère (96,1 MD).
L'analyse des composantes du résultat net du groupe permet de relever les remarques suivantes :

- ✓ Le produit net bancaire s'est situé à 689,3 MD, enregistrant une baisse de 3,5% se détaillant comme suit :
  - Régression des produits d'exploitation bancaire : - 31,1MD ou 2,1%
  - Baisse des charges d'exploitation bancaire : -5,8 MD ou 0,8%.
- ✓ Les charges opératoires ont augmenté de 11,8 millions de dinars pour totaliser 380,8 millions de dinars à fin décembre 2024. Cette situation est expliquée par l'accroissement de :
  - La masse salariale : + 9,7 MD pour totaliser 256,1 MD à fin 2024
  - Les charges générales d'exploitation : + 0,6 MD pour totaliser 105,7 MD
- ✓ Le coefficient d'exploitation s'est situé à 55,2% à fin 2024. Quant à celui de la société mère, il a atteint 52,7% en 2024 contre 48,9% au terme de 2023.
- ✓ Le résultat d'exploitation du groupe a connu une hausse de 13,2 MD ou 9,5% pour totaliser 151,4 millions de dinars à fin décembre 2024 contre 138,2 millions de dinars à fin 2023.

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 103,3 MD contre un résultat de même nature de 59,7 MD au 31 décembre 2023. L'évolution de la contribution au résultat consolidé de la société mère et de ses filiales se détaille dans le tableau suivant :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	96 118	52 097	44 021	84,5%
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(9 193)	(9 121)	(72)	0,8%
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	13 964	13 294	670	5,0%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	2 415	3 424	(1 009)	(29,5%)
Total	**103 304**	**59 694**	**43 610**	**73,1%**

Répartition du résultat net et des réserves du groupe selon la norme de consolidation :

La ventilation des réserves et des résultats consolidés est détaillée comme suit :

En Milliers de Dinars

	Sociétés Consolidées	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
		2024	2023	2024	2023
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT		**558 527**	**494 160**	**111 612**	**66 913**
1	STB BANK (société Mère)	568 285	506 887	96 118	52 097
2	STB INVEST	23 294	19 789	2 468	4 472
3	STB MANAGER	-683	-168	-19	-524
4	STB FINANCE	7 112	5 265	3 986	1 789
5	STB SICAR	11 267	9 558	-143	364
6	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-5 860	-5 968	-667	109
7	STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	-44 150	-47 517	6 733	6 176
8	SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	2 160	2 152	172	208
9	SOCIETE ED DKHILA	30	-440	741	470
10	SOCIETE ACTIVHOTELS	-6 692	-6 551	-16	-141
11	SICAV L'INVESTISSEUR	-50	-46	31	32
12	SICAV L'AVENIR	94	-20	40	46
13	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	-466	-111	461	105
14	SICAV EPARGNANT	1 596	9 121	408	833
15	STE MOYENS GENERAUX	77	257	50	-180
16	MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	2 537	2 067	1 169	964
17	STB SECURITE ET GARDIENNAGE	-24	-116	80	92
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		**-13 623**	**-2 101**	**-8 308**	**-7 219**
18	TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	-57 942	-48 767	-10 629	-8 242
19	S.T.C VERITAS	792	874	610	758
20	SONI BANK	39 313	41 417	1 436	-879
21	S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	-624	-368	97	90
22	S.P.C.M "ELFEJJA"	4 838	4 743	178	1 054
TOTAL		**544 904**	**492 059**	**103 304**	**59 694**

PRESENTATION DES PRINCIPALES SOCIETES APPARTENANT AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

STB FINANCE

Créée en 1967, la STB Finance est une société d'intermédiation en bourse régie par la loi 94/117 portant réorganisation du Marché Financier, et par le Décret 99-2478 du 1er novembre 1999 portant sur les statuts des Intermédiaires en Bourse.

Elle a pour objet la négociation et l'enregistrement des valeurs mobilières en Bourse, la gestion individuelle et collective, la tenue de registres des comptes en valeurs mobilières, le conseil et les montages financiers.

La STB FINANCE est également agréée en 'Listing Sponsor' pour accompagner les entreprises à s'introduire sur le marché alternatif.

Dans le cadre de la réorganisation des filiales du groupe STB par métier, la STB Finance assure depuis juillet 2020, la gestion des OPCVM du groupe (4 SICAV et 4 FCP).

La STB Finance a participé activement, comme co-chef de file au syndicat de placement de l'emprunt national 2024 pour un montant de 382 Millions de Dinars.

Aussi et pour se rapprocher de ses clients, et leur permettre de mieux bénéficier de ses produits, la STB FINANCE ne cesse d'améliorer ses canaux digitaux, son site WEB et son application mobile.

En appui à la culture de responsabilité sociétale au sein du groupe, la STB FINANCE a entamé les démarches nécessaires pour obtenir le label RSE.

SICAV L'EPARGNANT

Créée en 1997, SICAV L'EPARGNANT est une SICAV Obligataire de type distribution, destinée à des investisseurs prudents. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. SICAV L'Epargnant gère 167 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

SICAV L'Épargnant, a remporté le prix du prestigieux Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 10 ans (Best Fund over 10 Years Bond TND). La sélection des lauréats par Lipper se base sur le rendement total, qui reflète la performance historique des fonds par rapport à leurs pairs.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Créée en 2017, SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une SICAV Obligataire de type capitalisation, destinée à des investisseurs prudents, notamment, les personnes physiques qui cherchent en plus des avantages de la gestion collective, la capitalisation de leurs placements. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. SICAV L'Epargne obligataire gère 220 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

SICAV L'Épargne Obligataire a remporté le prix du Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 5ans (Best Fund over 5 Years Bond TND).

SICAV L'INVESTISSEUR

Créée en 1994, SICAV L'INVESTISSEUR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est en permanence investi dans une proportion minimale de 30% en actions cotées en bourse. Elle est destinée aux investisseurs désirant placer en bourse en bénéficiant des avantages de la gestion collective et acceptant un risque boursier. SICAV L'Investisseur gère 1,2 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

SICAV AVENIR

Créée par l'ex BDET en 1995, SICAV AVENIR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est investi dans une proportion maximale de 10% en actions cotées en bourse. Elle est destinée essentiellement, aux actionnaires désirant investir en bourse en tolérant un faible risque boursier.

SICAV AVENIR gère 1,1 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

STB MANAGER

La STB MANAGER est la première société de gestion sur le marché Tunisien, créée en 2002 pour assurer la gestion des OPCVM du groupe STB.

Opérant dans un paysage financier en pleine mutation et consciente de l'importance du capital investissement comme outil incontournable de financement des entreprises, la STB Manager a obtenu en 2015 un deuxième agrément du CMF pour l'extension de son champ d'activité à la gestion des véhicules d'investissement.

Suite à la nouvelle organisation des filiales de la Banque par métier, la STB Manager s'est spécialisée dans la gestion des véhicules d'investissement à partir de juillet 2020.

Afin de renforcer son soutien à l'économie, la STB a créé en 2024, conjointement avec la STB Manager, un nouveau FCPR destiné au financement des PME innovantes, dénommé PROGRESS FUND.

Courant l'année 2024, la STB manager a parallèlement, contribué au financement de nouveaux projets à travers son fonds d'investissement spécialisé « INNOV INVEST » dédié aux startups en phase de croissance.

La STB INVEST SICAF

La STB INVEST SICAF est une Société d'Investissement à Capital Fixe créée en 1991. La SICAF a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations connexes dont notamment, la prise de participations.

La STB INVEST participe au financement des entreprises à travers plusieurs moyens : participations directes dans le capital, portages et sorties libres, acquisitions en bourse, achats des titres de créances privés et publics.

En 2019, la STB INVEST a réalisé une fusion par absorption avec la deuxième SICAF du groupe « SOFI-ELAN ». Cette opération s'est traduite par une maitrise des charges et un renforcement de l'activité « Private Equity » au sein du pôle financier.

En plus de sa participation à des nouveaux projets, la STB INVEST a contribué à l'Emprunt National 2024 pour un montant global de 1 million de dinars.

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES (STRC)

Créée en 1999, la STRC est la première société de recouvrement des créances bancaires agréée dans le cadre de la Loi 98-4 du 02 février 1998 ayant pour objet social le recouvrement des créances pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

Pour répondre aux objectifs d'efficacité et d'efficience, la STRC a procédé à la modernisation de son système d'information et de son organisation conformément aux exigences du métier, ce qui lui a permis d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de recouvrement et de résultats.

Conformément aux exigences de la circulaire BCT « 2022-01 » relative à la prévention et à la résolution des créances non performantes, la STRC a mis en place un programme d'apurement des créances anciennes et irrécouvrables.

La STB SICAR

La STB SICAR, créée en 1998, est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la prise de participations pour son propre compte ou pour le compte de tiers dans le capital social des sociétés en vue d'une rétrocession.

La STB SICAR vise le financement et l'accompagnement des PME au stade de création ou de développement par des solutions financières adaptées. Dans ce cadre, elle a accordé des nouveaux financements pour un montant de 8 millions de dinars en 2024, répartis sur 5 projets.

En 2024, la STB SICAR gère un portefeuille de 60 fonds, investis dans 312 participations réparties dans divers secteurs économiques et implantées dans toutes les régions du pays.

Dans le cadre de l'optimisation fiscale de la banque, la STB a octroyé à la STB SICAR un nouveau fonds géré d'un montant de 15 millions de dinars

ACTIVHOTELS

Créée en 2006, ACTIVHÔTELS a pour objet principal la gestion touristique ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute entreprise se rapportant à toute activité touristique notamment, la création, l'acquisition, la construction, l'aménagement, la vente, la location et l'exploitation de toutes unités ou ensemble hôteliers touristiques ou balnéaires.

ACTIVHÔTELS possède un actif touristique, composé d'unités hôtelières et de titres de participation, qui sont destinés à être cédés.

En 2024, une unité hôtelière a été cédée au soumissionnaire le plus disant.

ED-DKHILA

Créée en 1966, la Société Touristique ED-DKHILA a pour objet la création et la gestion d'unités hôtelières et touristiques. Elle exploite depuis 1968 le village de vacances « Résidence Club Skanes » sis à la zone touristique de Monastir qui est en location depuis plusieurs années.

Afin de se conformer à la règlementation en vigueur (Loi 2016-48), la CAREPP a donné son accord en date du 06 décembre 2018 pour la cession de la part du groupe STB (67,87%) dans le capital de la société.

Cette opération est en cours de concrétisation, conformément à la règlementation en vigueur, par le choix d'un cabinet spécialisé qui a pour mission l'évaluation et la cession de ce bloc d'actions.

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Créée en 1931, l'Immobilière de l'Avenue est l'une des sociétés de promotion immobilière les plus anciennes du secteur qui a amplement participé au développement du secteur immobilier et à l'urbanisation du pays.

Le projet « Résidence des parcs » est actuellement en construction. Ce projet contient 114 appartements de haut standing situés aux jardins de Carthage dont la commercialisation a débuté mi-Avril 2024.

Le dossier de la privatisation de la société n'est pas encore clôturé, et il est en cours de traitement par la CAREPP.

SECURITE ET GARDIENNAGE

La STB Sécurité et Gardiennage est une société anonyme créée en 2015 ayant pour objet d'assurer la sécurité et le gardiennage des biens et établissements et généralement, toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

STB MOYENS GENERAUX

La STB Moyens Généraux est une société anonyme créée en 2014 ayant pour objet d'assurer le service de nettoyage des locaux et des établissements et généralement, toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a procédé à l'extension de son objet social par l'ajout d'une activité secondaire « mise à disposition de ressources humaines ».

Ainsi, la société est désormais, en mesure de satisfaire les besoins de la Banque et de ses différentes filiales en ressources humaines pour assurer les activités de support et de soutien.

GENERALE DE VENTE « GEVE »

La Société Générale de vente GEVE a été constituée le 11 juillet 2007, en vertu de la décision de la CAREPP du 12 mars 2007. Elle a pour objet la détention, l'achat et la revente de tout actif ou patrimoine immobilier ou mobilier de la STIA.

Son capital est détenu à raison de 50% par la STB et 50% par la BNA.

Depuis sa création, la GEVE a réussi la cession de la majorité des actifs qui lui ont été confiés avec une forte plus-value et œuvre actuellement à finaliser la cession d'un seul lot de terrain, après la régularisation de sa situation juridique.

LES MAGASINS GENERAUX & ENTREPOT REEL DE TUNISIE « MGERT »

Créée en 1889 par un décret beylical, la société « Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie » est un entrepôt Public qui opère sous contrôle douanier, dans les deux domaines suivants :

- La réception et l'entreposage des marchandises en transit temporaire destinées au marché local ou à l'exportation ;
- La réception et le gardiennage des véhicules des concessionnaires et des non-résidents.

Le capital de la MGERT est détenu à raison de 50% par l'Etat Tunisien et 50% par le groupe STB.
Depuis la régularisation de sa situation juridique en 2019, la MGERT a plus que triplé ses résultats grâce à la forte hausse des revenus accompagnée d'une maîtrise des charges.
Dans le cadre de son plan stratégique, la MGERT a obtenu en 2024, la concession d'exploitation de l'Entrepôt Public par décret N° 2024-35. L'octroi de cette concession permettra à la société de garantir la continuité de ses services et de s'ouvrir à de nouveaux horizons et élargir ses activités en intégrant le volet du transport.

LA SOCIETE LA MAISON DU BANQUIER

La société civile Immobilière "La Maison du Banquier", crée en 1994 sous la forme d'une société civile de droit tunisien, régie par les articles 1249 et suivants du code des obligations et des contrats et par les textes modificatifs et complémentaires, œuvre à l'acquisition, à la construction, et à la location d'immeubles en Tunisie, ainsi qu'à leur gestion et exploitation.

Pour anticiper sa croissance future, la société s'engage dans l'élaboration d'un plan stratégique détaillant une vision à long terme de son évolution, des objectifs stratégiques précis ainsi qu'une analyse approfondie des ressources requises.

TUNISIAN FOREIGN BANK « TF BANK »

Créée en 1977, la Tunisian Foreign Bank « TF Bank » est une banque de droit français ayant pour objet l'exercice de toutes les opérations financières et bancaires.

Son capital social est de l'ordre de 55 212 279,72 Euros, soit l'équivalent de 3 622 853 actions d'une valeur nominale de 15,24 Euros l'action, dont la STB, la BH et l'Etat détiennent 49,997%, 25,787% et 17,056%, respectivement, dans le capital de la TF Bank.

Le réseau de la TFB se compose de cinq agences : deux à Paris, une à Marseille, une à Lyon et une agence off–shore à Tunis. Son activité englobe la collecte des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement, ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et les opérations internationales.

La TF Bank se positionne aussi, comme la banque des entreprises qui ont une activité entre la Tunisie et la France. Parmi les produits phares que la TF Bank offre à la diaspora Tunisienne DARI Fi TOUNES, Pack STUDENT, TUNICASH, FLOUCI FI TOUNES…

SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE « SONIBANK »

Créé en 1990, la Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » est une société anonyme opérant dans le secteur bancaire au Niger et ayant pour objet la collecte de dépôts, l'octroi de crédits, la réalisation des opérations d'escompte et de recouvrement d'effets et la participation au capital des entreprises.

Son capital social est de l'ordre de 20 000 millions FCFA Euros, soit l'équivalent de 2 millions actions d'une valeur nominale de 10 000 FCFA l'action, dont la STB est le premier actionnaire avec une part de 25% dans le capital de la SONIBANK.

La SONIBANK dispose d'un réseau composé de 13 agences en plus de la Succursale de Niamey et de l'agence off-shore du Bénin.

SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE « MONASTIR EL FEJJA »

Société anonyme de droit tunisien, constituée le 26 octobre 2006 avec un capital initial de 1 MD divisé en 10 000 actions de 100 TND chacune.

La société a principalement, pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation et l'exploitation des pôles technologiques.

Elle a conclu en date du 24 novembre 2006, une convention avec l'Etat tunisien représenté par le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME, ayant pour objet la fixation des obligations mises à la charge de la Société ainsi que des avantages accordés par l'Etat au titre du projet du pôle de compétitivité de Monastir-El Fejja. Au terme de cette convention, ledit projet comprend :

- Le pôle technologique textile de Monastir sis à Karaat Oued Elmaleh au gouvernorat de Monastir ;
- Autres espaces industriels, notamment, la zone industrielle sise à El Fejja au gouvernorat de la Manouba ;
- Les réseaux de partenaires industriels, de formation et de recherche.

La société du pôle de compétitivité de Monastir – El Fejja est soumise, aux termes de la convention conclue avec l'Etat tunisien. Le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME est chargé, notamment, du suivi et de l'évaluation de ses activités.

La société a été également, agrée en tant que promoteur immobilier en date de 6 novembre 2009 (agrément n° 1706-2009).

SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS

La société tunisienne de contrôle VERITAS, créé en 1980, a pour objectif le contrôle technique des constructions immobilières de toute nature, des matériaux industriels et les études, recherches et expertises y afférentes ainsi que la classification et la certification des navires et engins assimilés et structures pétrolières marines fixes ou mobiles.

PERSPECTIVES DU GROUPE

Durant l'exercice 2024, la banque a œuvré sur la bonne exécution des projets stratégiques mis en place permettant le renforcement de la gouvernance au sein du groupe et la consolidation du rôle de la banque dans le soutien du tissu économique du pays.

➢ ***Consolidation du rôle du groupe dans le financement de l'économie***

- Le renforcement de la filière de capital investissement par l'adoption d'une nouvelle stratégie commerciale permettant une meilleure assistance des clients.
- La création de nouveaux FCPR et fonds d'investissement spécialisés pour assurer un financement adapté aux besoins du client.
- La participation active au financement du marché financier à travers le développement des véhicules de placement.

➢ ***Renforcement de la Gouvernance au sein du groupe***

- La poursuite des travaux d'implémentation des normes IFRS au sein du groupe
- Le renforcement du dispositif de gouvernance au niveau de chaque filiale et du dispositif de gouvernance du groupe pour garantir une gouvernance efficace et transparente au sein du groupe.
- La mise en place d'une politique RSE au niveau de chaque filiale du groupe

➢ ***L'avancement du programme stratégique more Business***

- L'intégration de l'activité assurance au niveau du groupe STB
- L'intégration de l'activité de leasing au sein de la Banque
- La poursuite des études stratégiques visant l'intégration de nouveaux secteurs porteurs dans le groupe
- La poursuite du projet de restructuration des filiales du groupe STB pour assoir un modèle permettant la maximisation de la rentabilité du groupe.